



Rapport d'activité 2023

Amélie Braux / Julie Cauchois
Coordinatrice / Infirmière

Sommaire

Présentation de la mission d'appui aux PASS.....	2
1. Le cadre législatif	2
2. La mission d'appui aux PASS de Neufchâtel-en-Bray	2
3. Principales activités	3
I. Le public accompagné par la mission d'appui aux PASS	7
1. Profil des personnes orientées	7
1.a. Typologie des patients.....	7
1.b. Diagnostic des problématiques des patients accompagnés.....	11
D'un point de vue social.....	11
D'un point de vue sanitaire	14
2. Territoire d'intervention	15
3. Problématiques rencontrées	16
3.a. La mobilité	18
3.b. Désertification médicale	18
3.c. Le manque de relais à la sortie du dispositif	19
II. Le bilan de l'année 2023 et des projets pour 2024.....	20
1. Bilan des objectifs fixés	20
2. Objectifs et projets pour l'année 2024.....	21
3. Budget de l'année 2023.....	22
III. Conclusions.....	22
Annexes	I
❖ 1. Plaquette d'informations	II
❖ 2. Fiche de liaison	III
❖ 3. Fiche d'évaluation sociale	IV
❖ 4. Fiche d'évaluation sanitaire	VI
❖ 5. Carte du secteur d'intervention	VII
❖ 6. Document de travail avec le CPSP	VIII
❖ 7. Projet pour augmentation du temps IDE	XVI
❖ GLOSSAIRE	XXI

Présentation de la mission d'appui aux PASS

1. Le cadre législatif

Le dispositif des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) sont des structures mises en place dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998 et plus spécifiquement par la circulaire du 17 décembre 1998 relative à la mission de lutte contre l'exclusion sociale des Établissements de Santé participant au Service Public Hospitalier. Elles ont pour mission de faciliter par l'accompagnement l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus démunies.

Le cadre réglementaire :

- ❖ La Loi d'orientation n°98-567 du 29 juillet 1998 relatif à la lutte contre les exclusions
- ❖ Le code de la santé publique, article L.6112-1, L.6112-3, L6112-6
- ❖ La circulaire n° DGOS/R5/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS.
- ❖ Les PASS s'inscrivent dans le projet Régional de Santé (PRS) et le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).
- ❖ L'instruction n° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS)

Au cours de l'année 2022, l'intégration des crédits de la Mission d'Intérêt Général (MIG) PASS dans le Fond d'Intervention Régional (FIR), a donné lieu à une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

En mars 2023, le CPOM est signé. Il fixe le cadre et l'organisation de la Mission d'Appui aux PASS jusqu'en 2025.

2. La mission d'appui aux PASS de Neufchâtel-en-Bray

En 2016, alors que les PASS s'implantent sur la région Normandie depuis 1998, des territoires que l'on appellera « zones blanches » apparaissent. Ces territoires se caractérisent par leur ruralité, leur isolement, avec des indices de précarité préoccupants.

Les Missions d'Appui aux PASS sont alors pensées pour être destinées aux personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés dans la prise en charge de leur santé et dans le retour au droit commun. Elles doivent autant que possible travailler en articulation avec les centres hospitaliers de proximité équipés de PASS somatiques.

La mission d'appui aux PASS du territoire de Neufchâtel-en-Bray est mobile, disposant d'un véhicule. Elle est rattachée au centre hospitalier Fernand LANGLOIS, 4 route de Gaillefontaine de Neufchâtel-en-Bray. L'équipe est composée d'une coordinatrice à temps plein, travailleuse sociale de formation : Amélie BRAUX, et d'une infirmière à mi-temps : Julie CAUCHOIS, encadrées par Mme Peggy RESMOND, coordinatrice des soins.

3. Principales activités

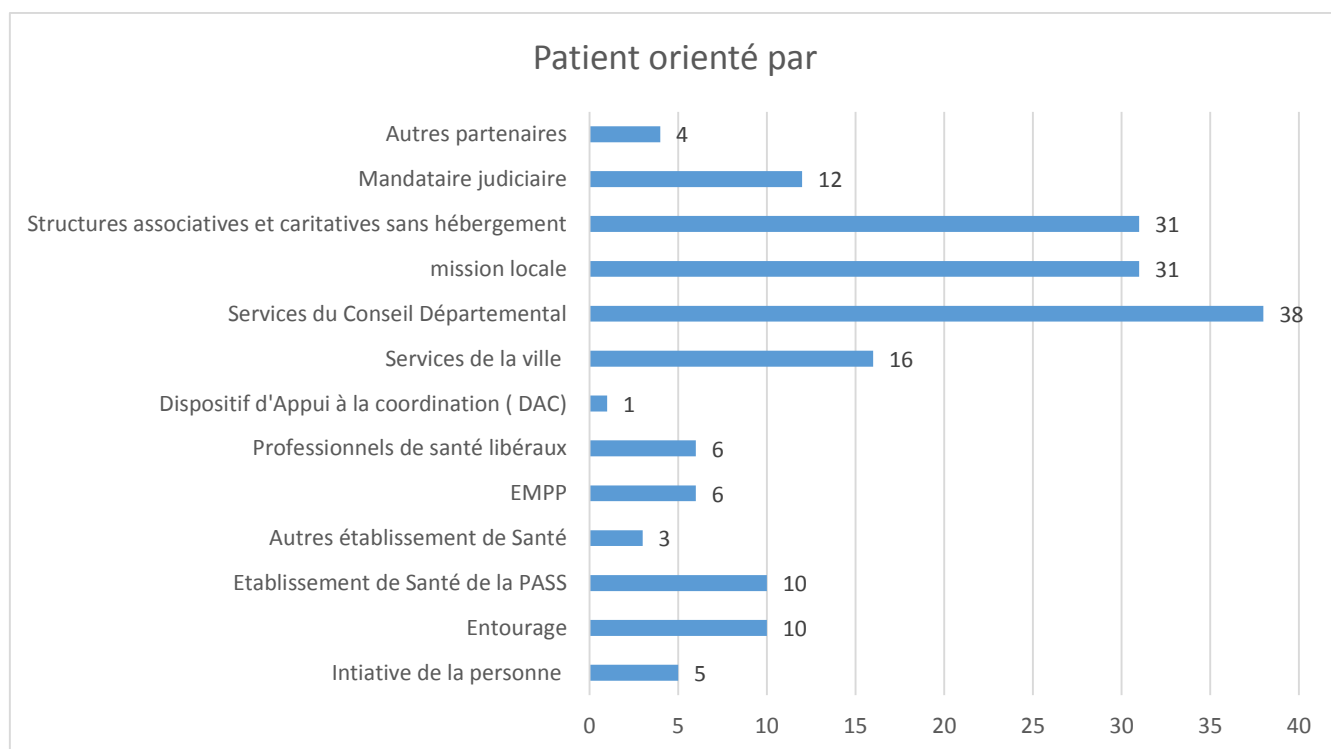
La mission d'appui aux PASS doit répondre aux besoins en soins des personnes les plus précaires et éloignées du soin pour accéder au droit commun.

Les objectifs de ce dispositif sont:

- Permettre l'accès aux droits et aux soins,
- Lutter contre le renoncement aux soins,
- Eviter le recours inadapté aux urgences,
- Coordonner le parcours de santé sur les territoires isolés dits « blancs » à la croisée de plusieurs PASS.

→ L'équipe repère les personnes susceptibles de relever de ses services :

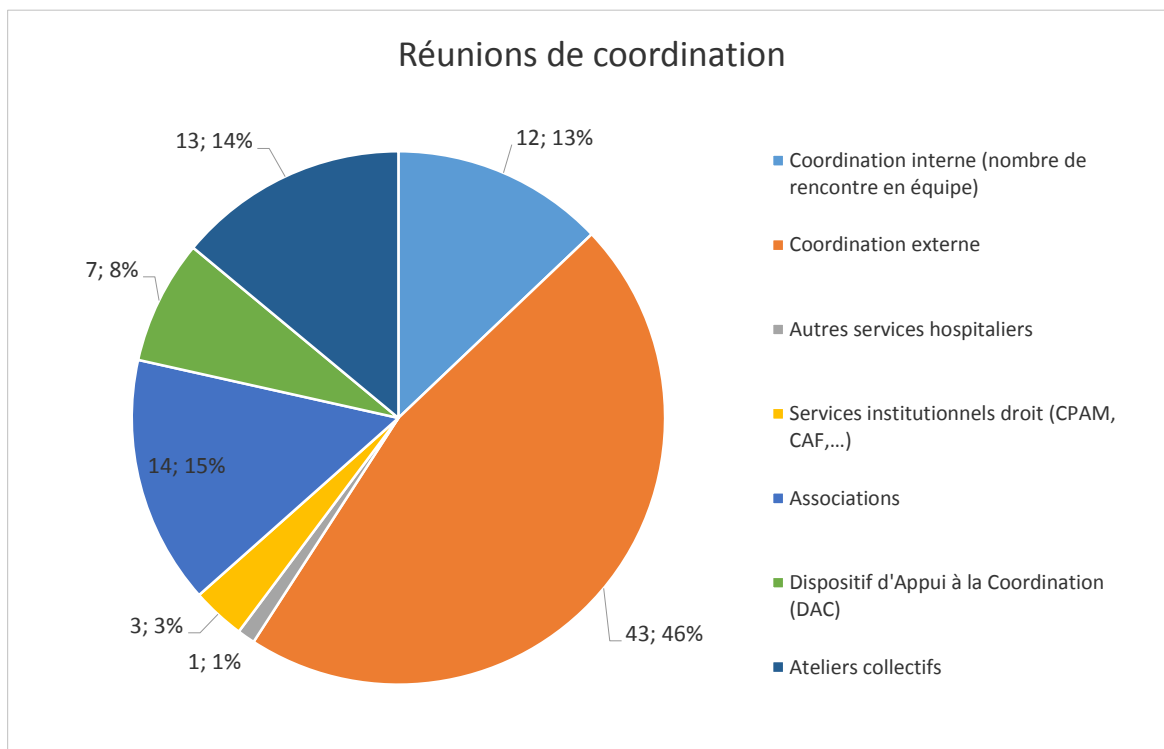
Dans le cadre de l'aller-vers : en créant des rencontres, en se montrant disponibles par téléphone, sms ou mail pour les personnes comme pour les partenaires. Le fait d'être présente et installée sur le territoire développe le bouche à oreille au sein des populations marginales de Neufchâtel-en-Bray. Par un maillage partenarial solide :



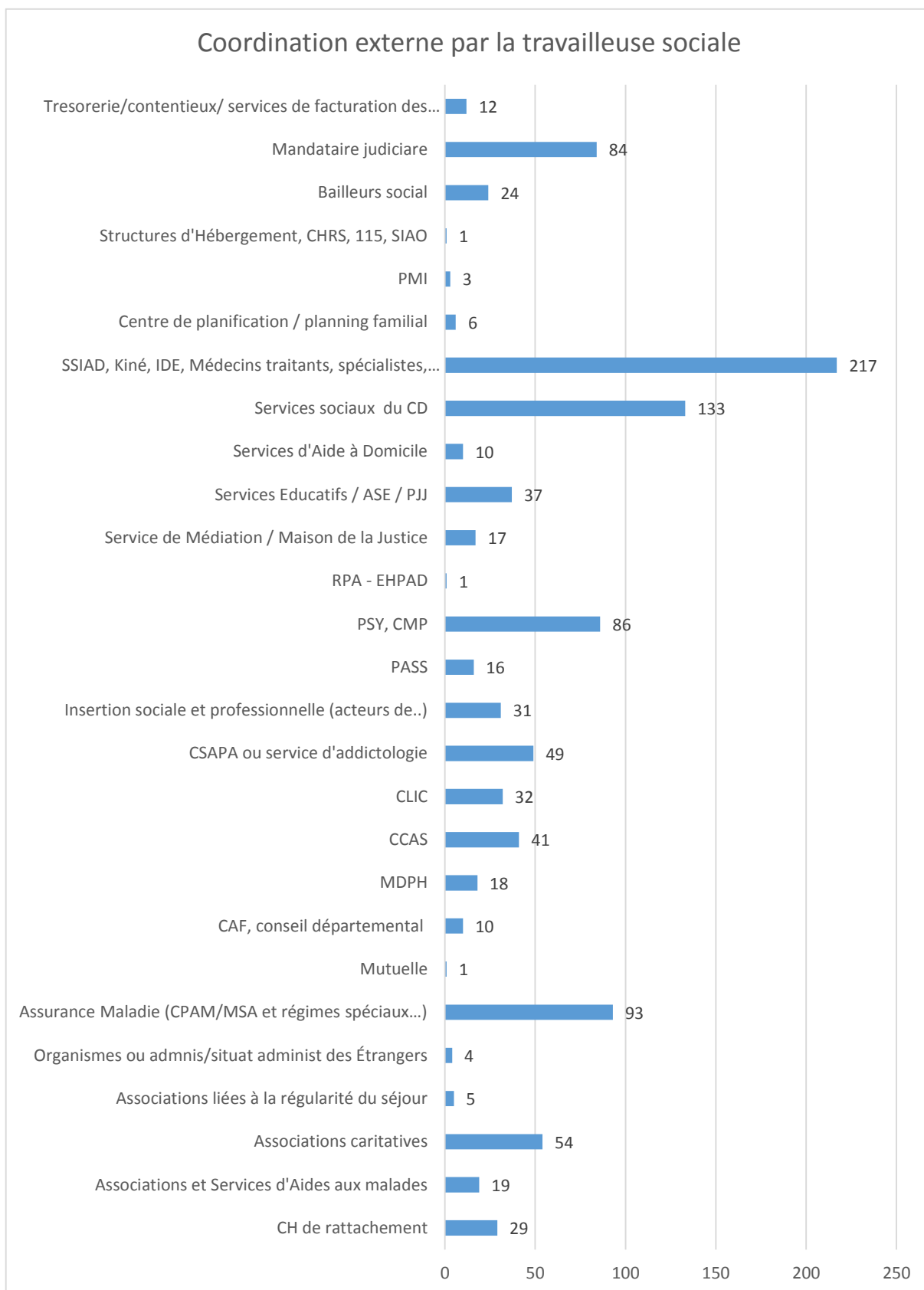
- ➔ Au premier contact, l'équipe évalue la nature de la demande afin de programmer un premier entretien d'évaluation. En fonction du besoin (administratif, social et/ou sanitaire) de la personne, cet entretien est proposé avec la coordinatrice ou en binôme infirmière/coordinatrice. (cf. Annexe 3 et 4). Ainsi en 2023, 113 patients ont été reçus en premier entretien dont 58 en binôme sanitaire et social.

- ➔ Suite à cette évaluation, l'équipe propose des axes de travail à la personne en fonction de ses besoins, de ses priorités et de sa temporalité. Ces axes sont également exposés au partenaire orienteur quand cela est pertinent et surtout si la personne a donné son accord.

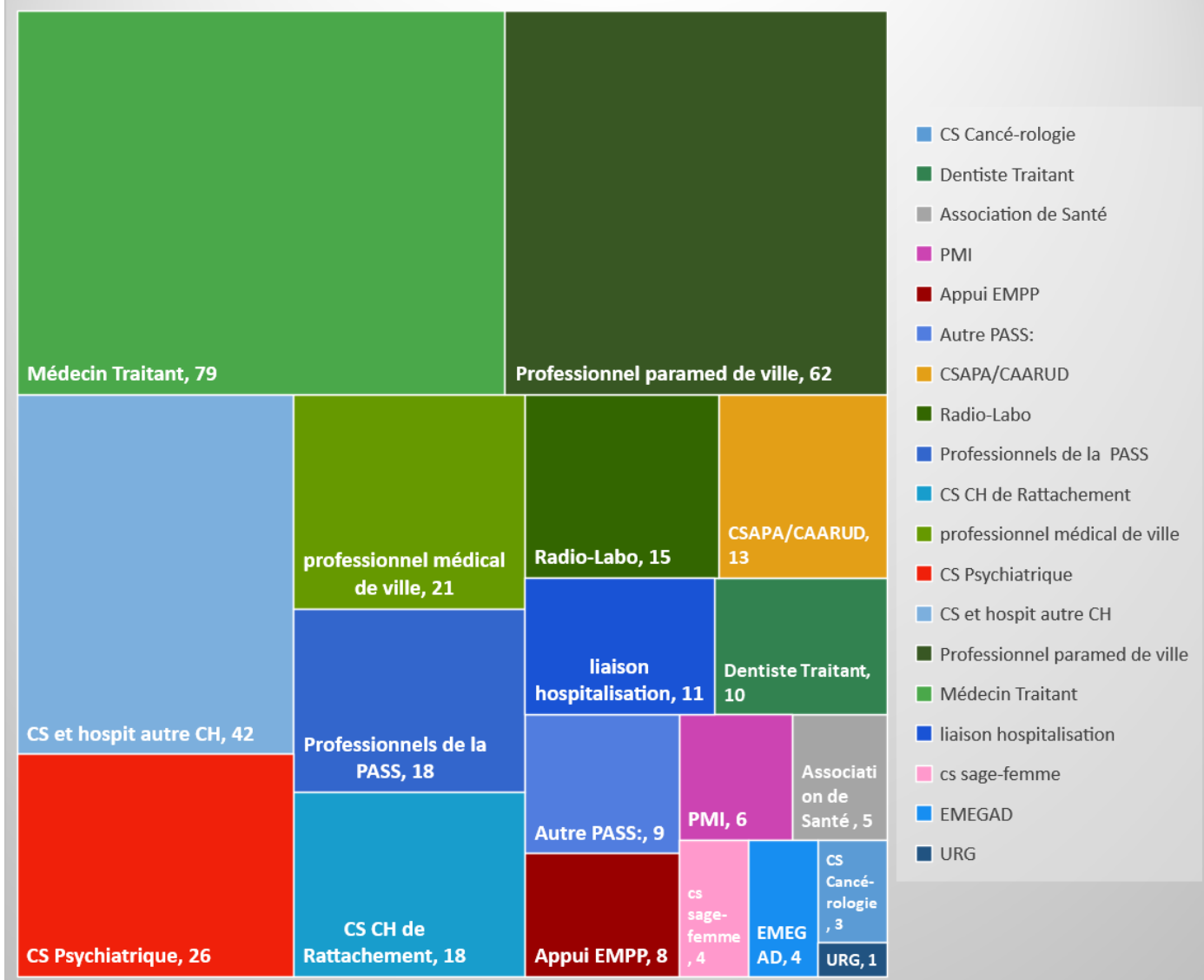
- ➔ Une présence à des instances institutionnelles est essentielle pour le fonctionnement de la Mission d'Appui aux PASS, notamment la présence à des réunions de synthèse et les commissions de coordination. Nous rencontrons notre responsable à raison d'une fois par mois ; ce temps de coordination interne, nous permet de faire le point sur les situations de blocage mais aussi des questions institutionnelles.



➔ Réorienter vers les partenaires du droit commun est la mission finale. Pour ce faire, nous maintenons un lien avec le secteur, les CMP, et les équipes sanitaires.



Schématisation proportionnelle de la coordination sanitaire par IDE

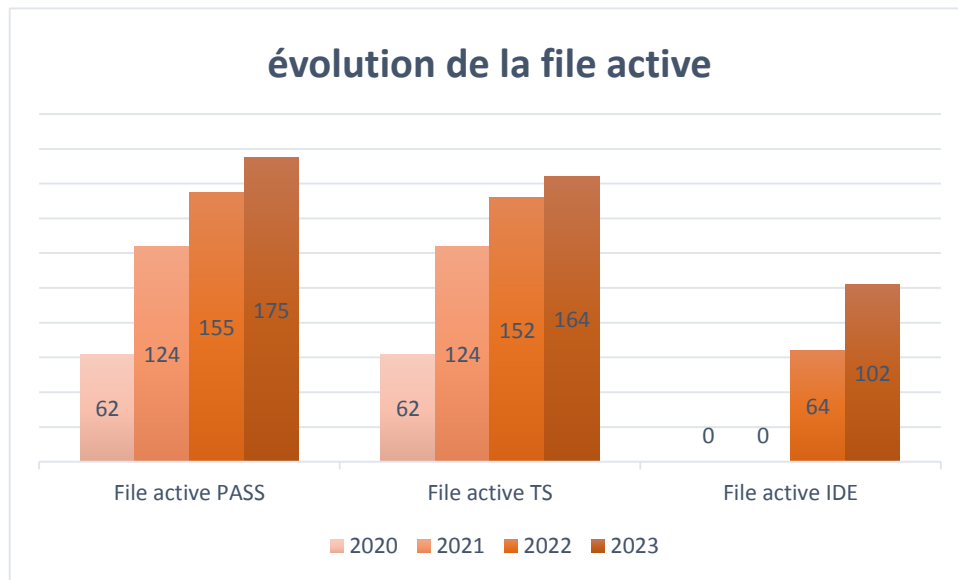


Cette schématisation montre que la coordination est principalement orientée vers le **secteur libéral (en nuances de vert) avec 53 %** des coordinations, puis vers le **secteur hospitalier (en nuances de bleu),** dont les PASS avec **30%** des coordinations. Le **soin psychiatrique (en nuances oranges) représente 10 %** des coordinations, ce chiffre a doublé par rapport à 2022. Cette augmentation peut être mise en lien avec la collaboration déjà installée avec les acteurs de la psychiatrie sur le territoire de Dieppe, ce partenariat est bien établi. De plus, l'arrivée en 2023, de deux assistantes sociales sur les CMP dépendant du Centre Hospitalier du Rouvray (sud de notre territoire) a grandement favorisé le partenariat.

La coordination de l'infirmière dans le champ du social représente encore 26 % des actes de coordination infirmière (dont 13 % envers les travailleurs sociaux et 9 % envers les mandataires judiciaires). La coordination de la coordinatrice dans le champ sanitaire représente encore 34 % de ses actes de coordination.

I. Le public accompagné par la mission d'appui aux PASS

Sur l'année 2023, la mission d'appui aux PASS a accompagné 175 patients, contre 155 en 2022 et en 2021. Nous confirmons une augmentation. Parmi ces 175 patients, 113 sont de nouvelles orientations, il y avait eu 84 nouvelles orientations en 2022.

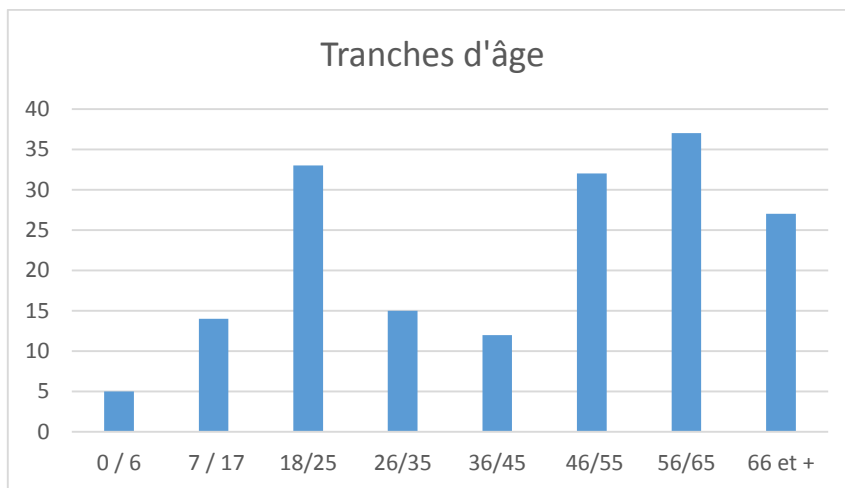


Le regard social, combiné à celui de l'infirmière, offre aux patients de la mission d'appui aux PASS un accompagnement complet, et aux partenaires un double regard enrichissant les possibilités de prise en charge.

1. Profil des personnes orientées

1.a. Typologie des patients

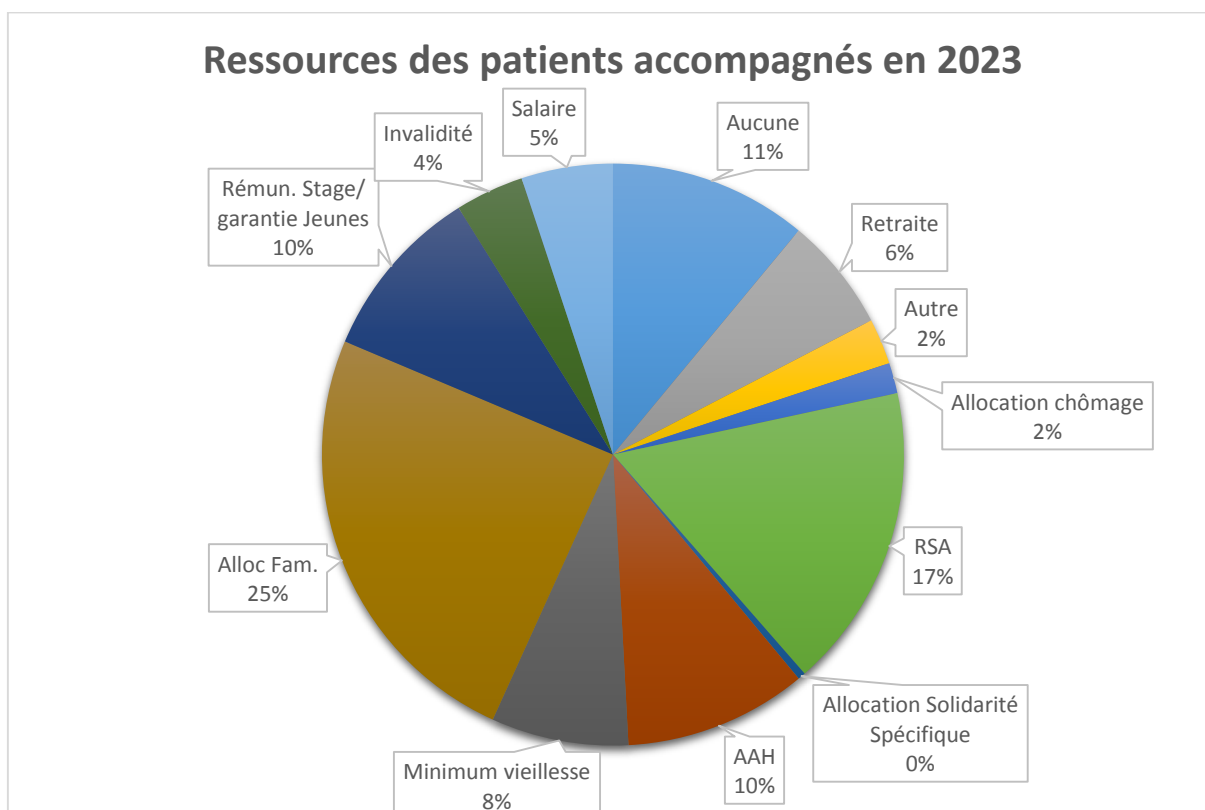
Le ratio homme/femme reste constant par rapport à l'année 2022, avec 49% de femmes pour 51% d'hommes accompagnés. Nous pouvons préciser que 24% des personnes accompagnées vivent en couple.



Tout au long de l'année, nous avons accompagné sans distinction des patients âgés de 3 à 86 ans.

Nous observons un pourcentage toujours plus fort d'accompagnement chez les 46/65 ans avec 39%, toutefois, ce pourcentage a baissé de 10 % par rapport à 2022.

Le public âgé de 18 à 25 ans représente 20% de la file active sur l'année 2023. Un approfondissement de notre partenariat avec la mission locale a permis une augmentation de ce chiffre de 12 % en un an.



Il semble intéressant de rappeler quelques chiffres, afin de comprendre au mieux les difficultés financières dont sont sujets les publics accompagnés par la Mission d'Appui aux PASS :

- Le seuil subjectif de pauvreté en 2023 est de 1377€/mois pour une personne vivant seule¹
- Le SMIC est en 2021 de 1398 €/mois.²
- Le RSA : Personne seule est de 565 €/mois .³
 - Personne en couple 863 €/mois.⁴
- L'Allocation Adulte Handicapé est de 971 €/mois.⁵
- Le minimum vieillesse est de 1.012 €/mois.⁶

La précarité peut se définir *par l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives.*⁷

Nous constatons que les patients en situation de précarité économique représentent 60 % de notre file active. Nous ne prenons pas en compte, dans notre calcul, les 25% des personnes accompagnées percevant les allocations familiales. En effet, ce n'est pas pour nous un signe distinctif de précarité. Ces prestations sont définies en fonction des revenus et du nombre d'enfants du domicile, et non pas seulement sur le critère « revenu du foyer ».

La majorité du public accompagné par la Mission d'Appui aux PASS ne travaille pas, et n'a pas exercé d'emploi depuis longtemps, s'ils ont un jour travaillé. En effet, seulement, 5% des patients ont une activité professionnelle, soit 12 personnes.

Ils sont, pour la plupart, éloignés du monde du travail du fait de plusieurs facteurs, tels que la mobilité, la santé, mais aussi le niveau d'étude. Concernant la santé, nous observons comme freins : les addictions, les maladies psychiques et mentales, ainsi que des maladies de longues durées invalidantes.

¹ Source IPSOS 2023 pour le secours populaire

² Source service public

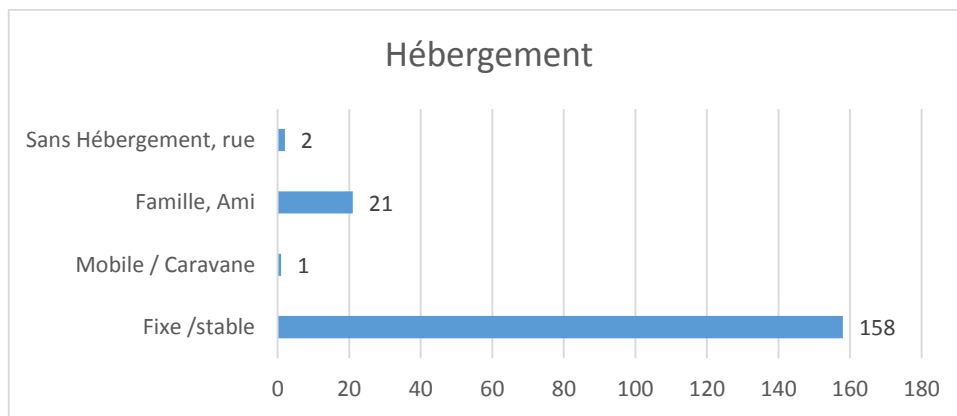
³ Source CAF

⁴ Source CAF

⁵ Source CAF

⁶ Source Service public

⁷ IRDS, rapport sur la précarité de 1996



La majorité de nos patients a un logement fixe, soit 158 patients. Nous avons, cette année, accompagné deux patients vivant à la rue sur Neufchâtel-en-Bray. C'est lors d'une visite chez un de ses pairs que nous avons rencontré l'un d'entre eux.

Cette personne vit dans un garage. Nous avons pu le prendre en charge et restaurer ses droits avec les partenaires existants autour de lui : SPIP, mission locale, CCAS.

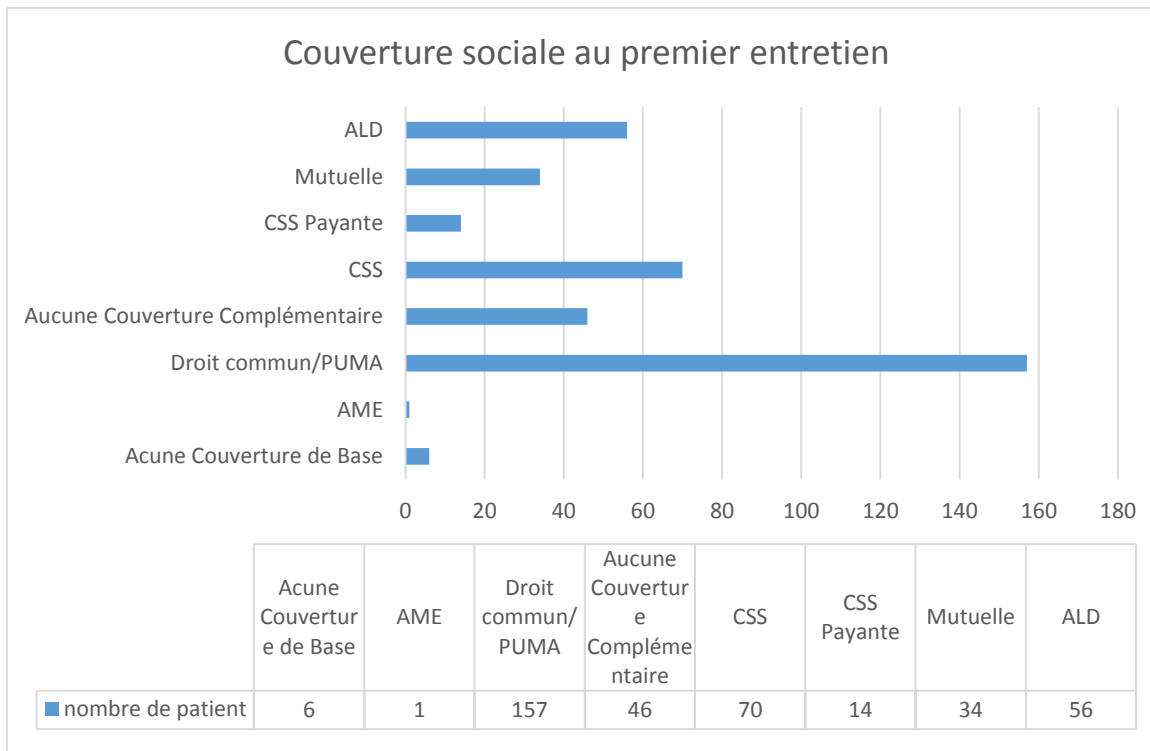
Nous mettons aussi en évidence de mauvaises conditions de vie, notamment sur le plan de l'hygiène pour une majorité de nos patients. Ces conditions ont des conséquences sur leur quotidien mais aussi sur leur état de santé. A cela s'ajoute des domiciles où il fait froid car insuffisamment chauffés. Les patients expliquent qu'avec l'augmentation des charges, toute économie est la bienvenue. Nous constatons aussi que les patients propriétaires de leur logement ne font pas de travaux, ni d'entretien (intérieur comme extérieur).

Au cours de l'année 2023, 33 demandes d'aide financière ont été envoyées à la CPAM. Elles sont à l'initiative de la coordinatrice, après l'évaluation sociale, afin de répondre à un besoin :

- Une aide au paiement de la mutuelle pour les patients ne pouvant prétendre à la CSS mais devant contracter une mutuelle,
- Une aide pour des soins non pris en charge par la CSS,
- Une aide pour un secours en lien avec l'état de santé de la personne.

L'évaluation est faite sur la base de son budget mensuel ainsi que de l'impact de la précarité sur son parcours de soin.

Nous notons que la CPAM a changé les modes de calcul pour le droit à la CSS. En conséquence, certains patients ont vu leurs droits non renouvelés avec la nécessité de prendre un contrat auprès d'une mutuelle. Ce changement a un impact important sur le budget.



Concernant la couverture de base à l'arrivée dans le dispositif, 54% des patients accompagnés ont une couverture complète, contre 67% en 2022, et 74% en 2021. Nous affinons donc notre repérage et orientons de plus en plus nos prises en charge vers les patients sans droits ou aux droits partiellement ouverts.

Nous avons accompagné 6 patients (soit 4%) qui n'avaient plus de droits ouverts à la sécurité sociale, soit deux patients de plus que l'année dernière.

Concernant la couverture complémentaire à l'arrivée, 46 patients n'en avaient pas dès leur prise en charge soit 21% des personnes accompagnées, le chiffre se rapproche de celui de l'année 2022 qui était de 51 patients.

1.b. Diagnostic des problématiques des patients accompagnés

Sur l'année 2023, nous avons accompagné 175 patients, toutes prises en charge confondues. Pour autant, certains patients ne sont pas vus par l'infirmière et d'autres par la travailleuse sociale. Il nous est apparu que ce fonctionnement n'était pas optimal, l'une étant en difficulté par le manque de l'évaluation de l'autre.

La travailleuse sociale a vu 164 patients, l'infirmière 102 patients et 11 patients qui ont été vus uniquement par l'infirmière.

D'un point de vue social

Les problématiques des patients sont évaluées lors du premier rendez-vous puis réévaluées en fonction de ce que nous observons.

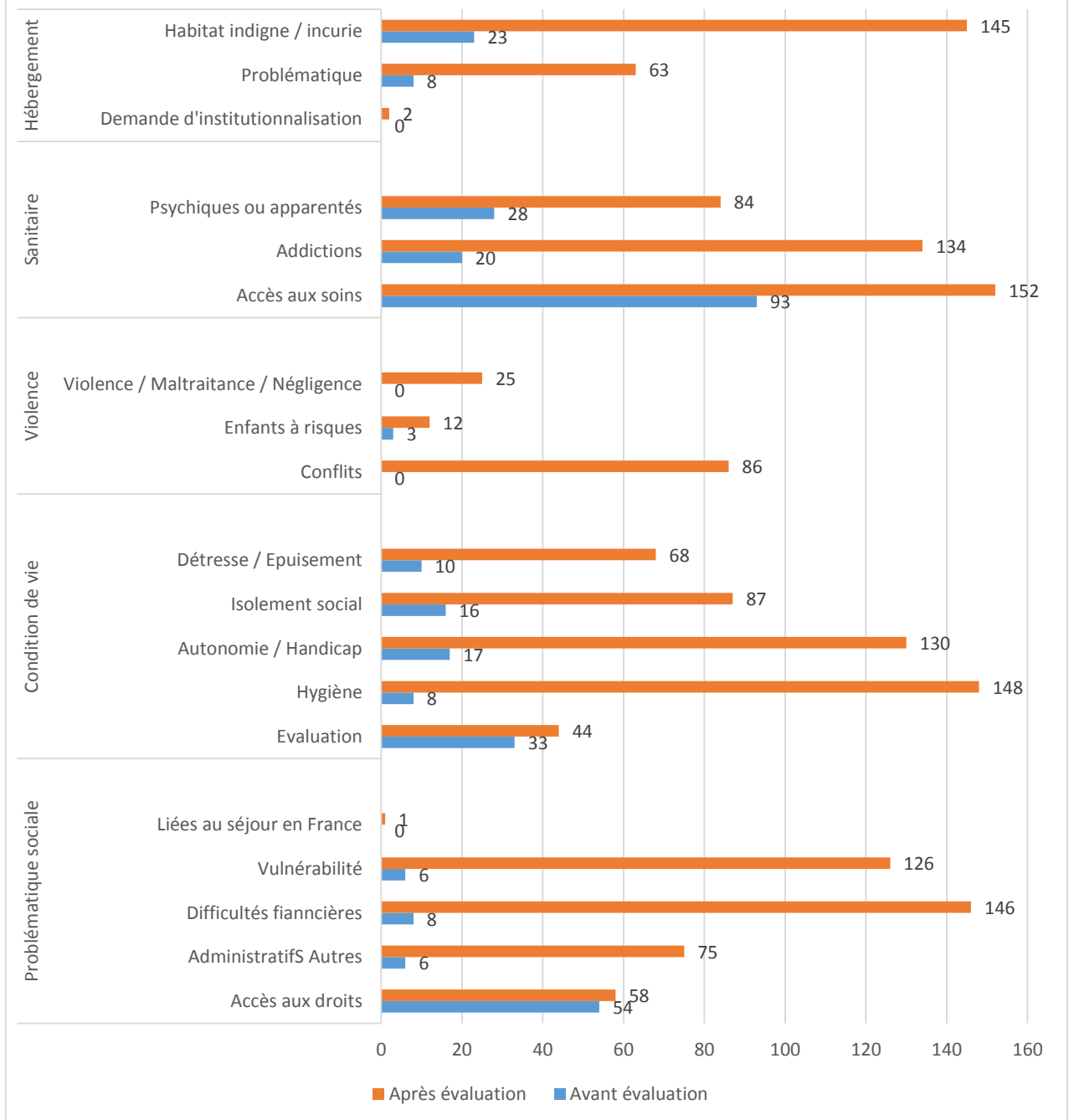
Nous notons que la plupart des patients nous sont orientés pour une difficulté dans l'accès aux droits et/ou aux soins.

Lors de l'évaluation, qui se déroule souvent au domicile, d'autres difficultés sont observées. Nous approfondissons ainsi une évaluation des conditions de vie de la personne orientée. Nous observons qu'après ce premier contact d'autres problématiques apparaissent:

- Un habitat indigne ou incurie
- Une addiction
- Difficultés d'accès aux soins
- Des problèmes d'hygiène
- Un handicap ou une autonomie fragile
- Une vulnérabilité
- Des difficultés financières

Il est intéressant de noter que cela reflète le patient type de la mission d'appui aux PASS.

Problématique et diagnostic des entretiens sociaux



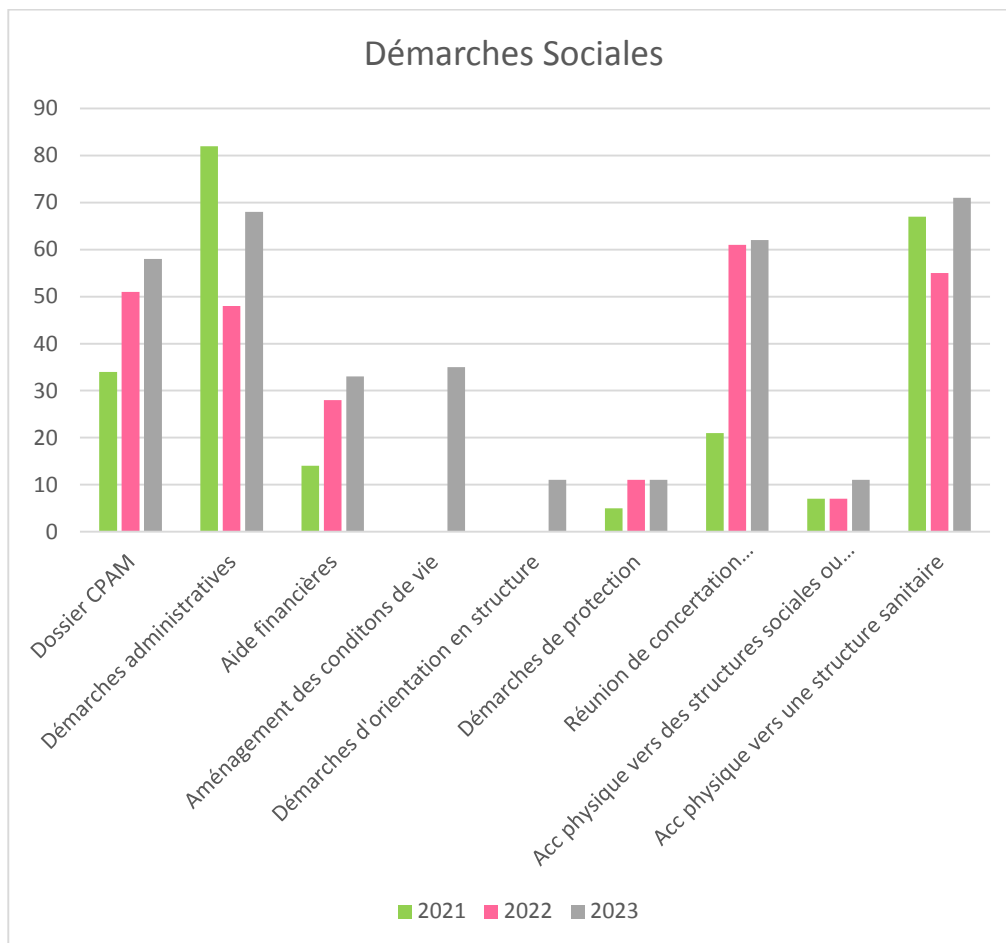
Nous faisons aussi état, lors de l'évaluation, de difficultés quotidiennes comme l'isolement social de nombreux patients. Cet isolement, choisi ou subi, a de nombreuses conséquences dans le parcours de soins. Le patient ne trouve plus d'intérêt à se soigner, mais aussi, se met des barrières pour sortir de son habitat.

Les difficultés psychiques sont aussi une problématique récurrente observée lors de nos suivis. Il arrive régulièrement que le partenaire orienteur n'en ait pas conscience ni même connaissance. Cet apport permet alors d'adapter la prise en charge.

Nous veillons à échanger régulièrement avec les partenaires qui interviennent auprès de la personne accompagnée, en particulier lorsque les problématiques les concernent.

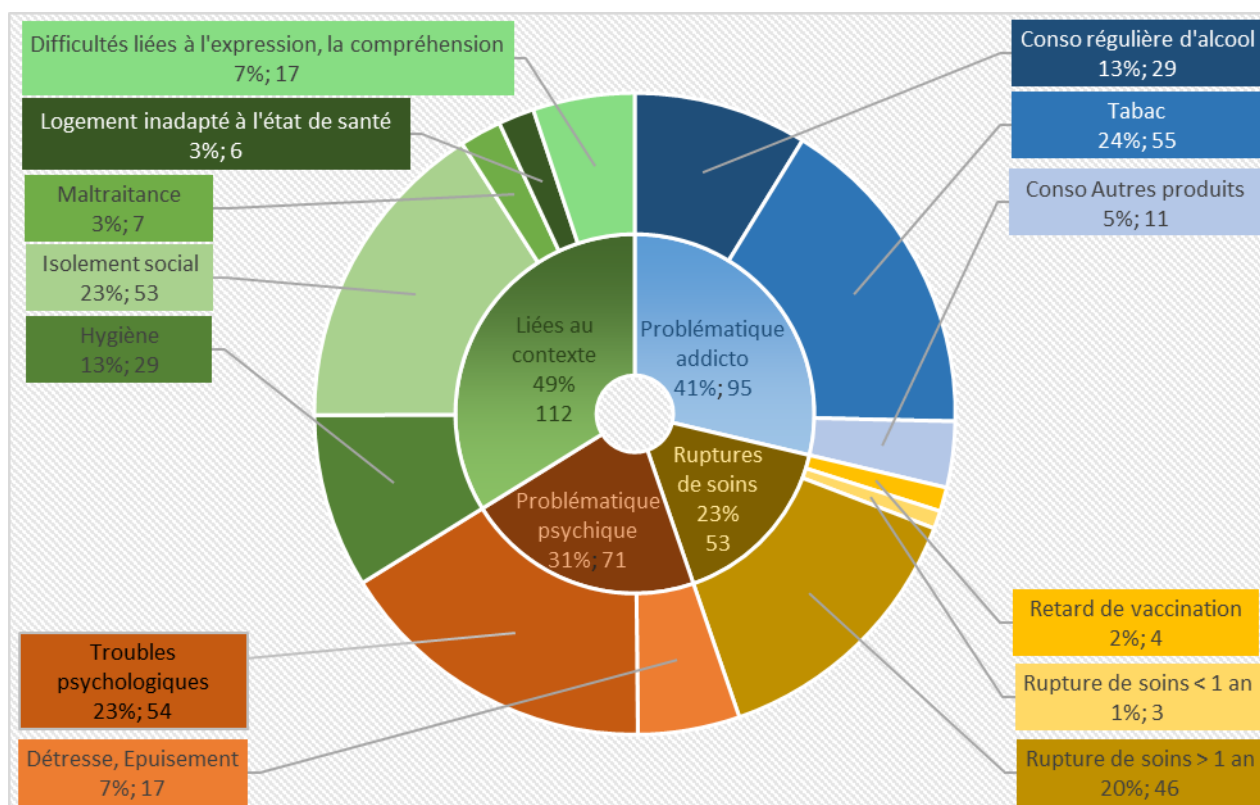
Dans le cadre de ses missions, la coordinatrice prend en charge le versant social de la personne accompagnée.

Nous notons une augmentation globale des démarches sur les trois dernières années. Les temps de visite à domicile sont en baisse, cela s'explique par une non systématisation de ce mode de rencontre. Le but étant de faire sortir le patient pour l'emmener vers les locaux des partenaires extérieurs. Cela peut aussi être un premier pas vers le droit commun, nous préparons ainsi la sortie du dispositif.



D'un point de vue sanitaire

Les problématiques sanitaires sont identifiées à chaque entretien. Les chiffres présentés dans le graphique suivant représentent les problématiques identifiées sur un total de 230 entretiens réalisés auprès de 102 patients.



Il est difficile de comparer ces chiffres avec ceux de l'année précédente. Le recueil de données des PASS a été modifié entre 2022 et 2023 : en 2022 les problématiques sanitaires étaient codées une fois par an et par patient, en 2023 elles sont codées une fois par entretien. Cependant une constante demeure : les problématiques majoritaires restent sensiblement les mêmes et ressortent sur les graphiques :

L'addiction au tabac	<p>Nous constatons que l'addiction au tabac est souvent banalisée et ne constitue pas une problématique pour la personne. Sur la totalité des patients tabagiques seuls, 3 étaient en demande de travailler sur cette addiction. Pour ces 3 patients, le motif de recours à la mission d'appui était des pathologies somatiques très avancées directement liées au tabac.</p> <p>Ces personnes ont pu être orientées vers les services compétents (CSAPA, CAARUD)</p>
Les troubles psychologiques	<p>Cette problématique est identifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Soit dès le premier entretien : <ul style="list-style-type: none"> - La personne a déjà été diagnostiquée par le passé et est en rupture de soins - La personne exprime une souffrance psychique et est en demande de soins, ne sachant comment y recourir ➔ Soit en cours de prise en charge <ul style="list-style-type: none"> - Nous constatons des signes évocateurs et, interrogeant le patient et les partenaires, nous découvrons que la personne a déjà été suivie mais a arrêté les soins (les pathologies, dans ce contexte, sont souvent des troubles de personnalité ou des troubles psychotiques)

	<ul style="list-style-type: none"> - Nous constatons que la personne a besoin d'un étayage psychologique afin de rebondir sur un parcours de vie difficile, mais l'image du « psy » est encore très mal perçue et nous devons travailler l'adhésion avec la personne - le travail d'accompagnement permet à la personne d'adopter une posture d'empowerment⁸ et elle devient en demande d'améliorer sa santé mentale afin de sortir de ses difficultés
L'isolement social	Sans surprise, cette problématique a déjà été identifiée et développée précédemment
Les ruptures de soins de plus d'un an	<p>Ces ruptures de soins sont globales ou partielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Certains patients n'ont pas vu de médecin depuis de nombreuses années pour de multiples raisons : <ul style="list-style-type: none"> - Marginalisation, isolement social et géographique - Rupture dans les droits associée à des difficultés financières - Peur d'un diagnostic potentiel - Ils ont stoppé toutes leurs démarches lors des confinements pour Covid et ne les ont pas reprises, restant totalement isolés. Après 3 ans, les problèmes de santé sous-jacents apparaissent mais la personne ne recourt plus aux soins ➔ D'autres voient un médecin généraliste mais ont interrompu certains suivis ou soins, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Psychiatriques, - Soins infirmiers, en lien avec une instabilité ou une incurie du logement, - Suivis spécialisés comme pour la cardiologie, la pneumologie dont l'organisation paraît insurmontable de par l'éloignement géographique - soins dentaires ou ophtalmologiques, qui ne passent pas en priorité pour des personnes très précaires

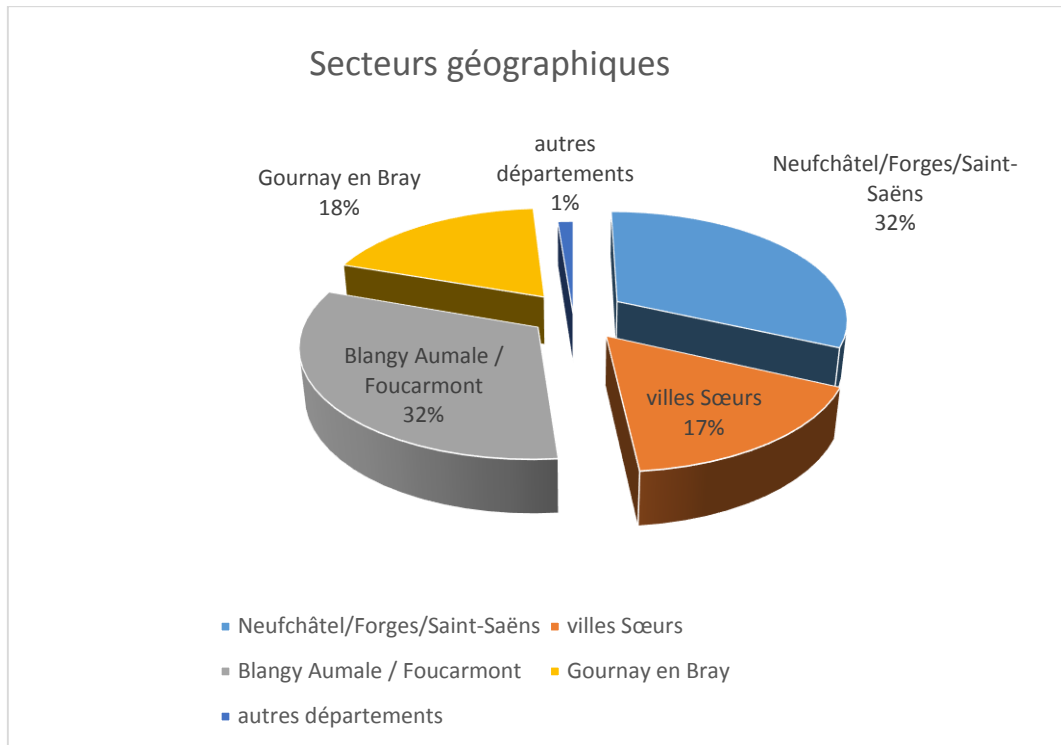
2. Le territoire d'intervention

La mission d'Appui aux PASS intervient sur le secteur de la Communauté de Commune de Bray-Eawy, la Communauté de Commune des 4 rivières, la Communauté de Commune de Londinières, et la Communauté de Commune Interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle, ce secteur est qualifié de « rural ». Nous avons effectué cette année 20 096 km.

Ce secteur tend à diminuer du fait de l'extension du territoire de la PASS de Dieppe. (Cf. Annexe 5).

⁸ Empowerment : volonté de renforcer les possibilités entrepreneuriales d'un groupe d'individus pour leur permettre de réagir efficacement face aux conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques auxquelles ils sont confrontés. Source *LeMonde.fr* 7 février 2017, Sylvia Zappi.

Nous constatons que nos accompagnements se font principalement sur les secteurs de Neufchâtel-en-Bray, et le secteur de Blangy/Aumale avec 52 accompagnements dans chacune des régions. Nous avons accompagné 27 personnes sur le secteur de Eu/Le Tréport. Ce chiffre sera beaucoup moins important l'année prochaine, la PASS de Dieppe s'installant sur le CH de Eu à raison d'une permanence d'une demi-journée, tous les 15 jours. Cette installation a eu lieu le 15 décembre 2023.



Comme l'année 2022, le secteur de Gournay-en-Bray est sous représenté dans nos accompagnements avec seulement 30 personnes. Nous ne pouvons expliquer ce chiffre, nous avons pris contact avec deux associations en lien avec des distributions alimentaires, mais nous n'avons eu aucun retour de leur part.

Parmi les patients accompagnés 1 patient est originaire d'Afrique du Nord, 1 de l'Afrique de l'Ouest, 1 patiente originaire du Canada (en situation irrégulière actuellement), et 6 patients originaires d'Ukraine.

3. Les problématiques rencontrées par la mission d'appui aux PASS

Depuis 2020, nous faisons le malheureux constat que les freins sont les mêmes.

3.a. La mobilité

Par manque de temps, aucune convention n'a pu être travaillée avec les associations du secteur. Nous regrettons un réseau lacunaire de transports en commun sur le secteur. Nous avons perdu un temps précieux à chercher des horaires de trains ou de bus, les différents arrêts et correspondances, pour peu de résultats car les personnes sont dans l'impossibilité de financer ou de se rendre à l'arrêt de montée.

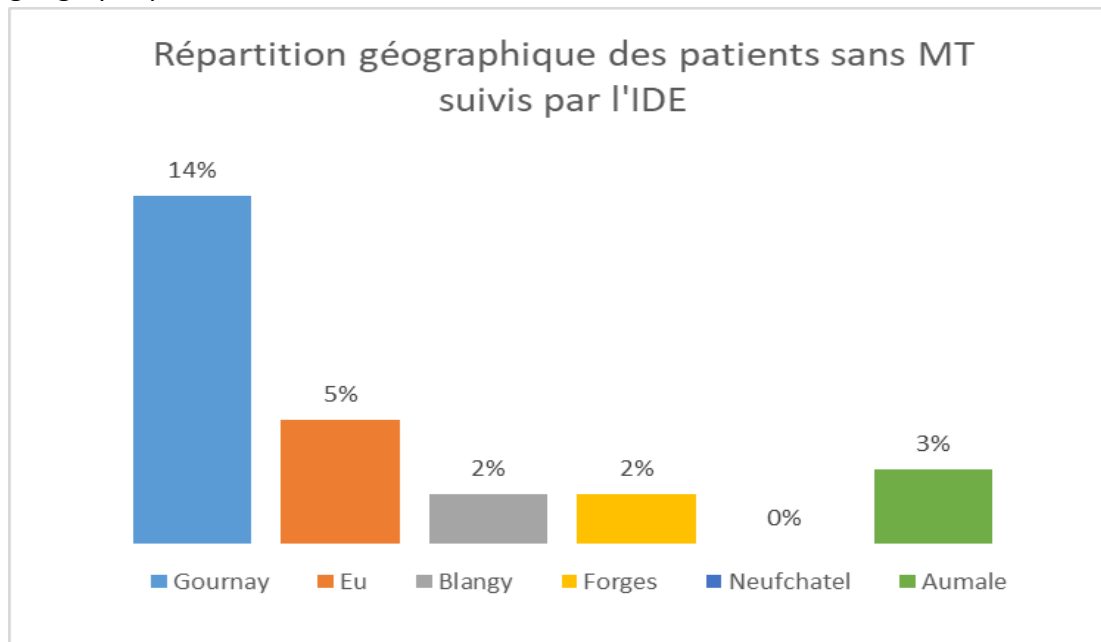
Nous avons également dû effectuer certains accompagnements uniquement parce qu'il n'y avait pas de solutions de transport. Cela mobilise notre temps et notre véhicule, les accompagnements étant très chronophages par l'éloignement des services de soins.

Une initiative existe sur une petite partie de notre territoire. Le bus santé porté par le centre social l'Atelier permet aux patients précaires du secteur de Blangy-sur-Bresle d'effectuer, à moindre coût, les trajets d'intérêt médical.

3.b. Désertification médicale

Notre service se heurte à l'insuffisante offre de soins dans certains secteurs géographiques et certaines spécialités.

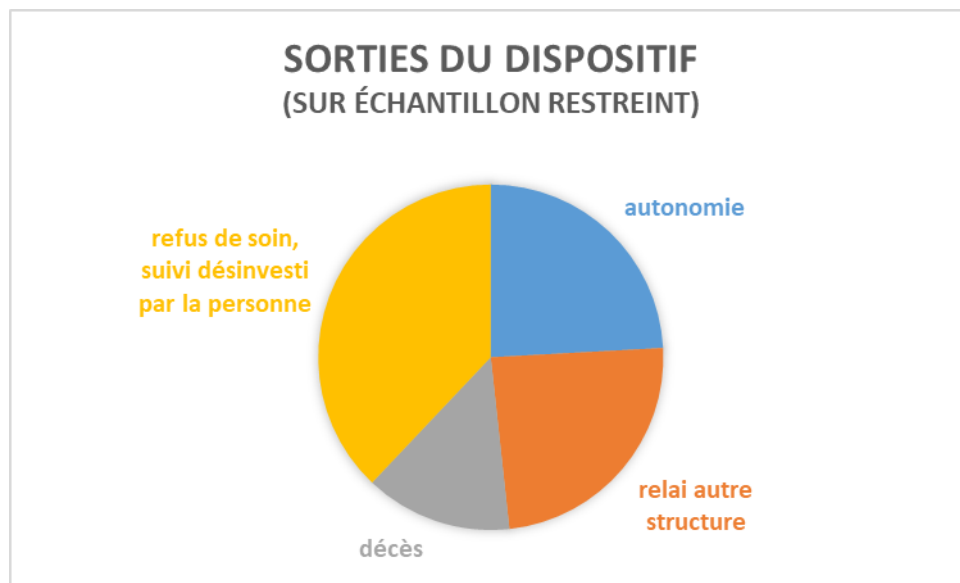
L'infirmière a chiffré cette année l'absence de médecin traitant suivant le secteur géographique. Ces chiffres sont basés sur la file active infirmière soient 102 patients.



3.c. Le manque de relai à la sortie du dispositif

Nous évoquons l'année dernière des difficultés à sortir les patients du dispositif. Nous avons travaillé à clôturer des dossiers, surtout pour pouvoir faire face à l'afflux des nouvelles prises en charges. Ainsi, c'est une centaine de patients qui a vu son accompagnement prendre fin.

Un chiffrage partiel des sorties a été effectué. Cependant, il a été réalisé sur un petit échantillon de patients (patients de la file active infirmière sur le premier semestre 2023). Il offre malgré tout un début d'analyse de ces sorties (ce diagnostic sera affiné en 2024 avec une systématisation du codage des sorties).



Parmi ces sorties, une part importante est en lien avec un refus de soin ou un désinvestissement du suivi. Il reste difficile de savoir ces personnes sans suivi, mais nous gardons en tête qu'il s'agit d'un choix de vie sur lequel nous ne pouvons influencer. Nous les invitons à nous recontacter dès qu'ils seront prêts. Toutefois certaines sorties se font par dépit, par manque de structures adaptées. C'est le cas notamment de plusieurs patients de moins de 60 ans, présentant une dépendance à l'alcool, des troubles cognitifs et un déni. Malgré le travail de coordination sanitaire et sociale, il s'avère que ces profils relèvent d'un accompagnement quasi-quotidien au long cours et par conséquent ne relèvent plus de nos missions. A ce jour, il n'y a pas de solutions.

Afin de pallier certaines sorties compliquées, nous avons travaillé avec les assistantes sociales du CMP (CH du Rouvray) pour que des demandes de SAMSAH soient de nouveau faites malgré l'absence de ces structures sur le secteur.

Nous avons eu une bonne surprise début 2024, une demande de SAMSAH a été acceptée et nous allons pouvoir mettre fin à une prise en charge.

II. Bilan 2023 et projets pour l'année 2024

L'année 2023 a été riche de rencontres, nous avons installé notre équipe en maintenant des échanges mais aussi une confiance mutuelle.

1. Bilan des objectifs fixés

Nous avons, tout au long de l'année, maintenu des actions D'Aller-Vers sur différents sites, tel le centre social l'Atelier, et celui de l'Escall, et les Restos du cœur. Ces trois lieux nous ont permis de continuer de développer notre file active avec des patients vivant particulièrement en situation précaire, notamment alimentaire. Nous veillons toutefois à ne pas nous exposer trop souvent, car il est vrai que ces actions d'Aller-Vers engendrent une forte montée de la file active. Or, nous sommes soucieuses de fournir à tous les patients un accompagnement de qualité, accompagnement qui est remis en question quand la somme de travail est trop importante.

La mission d'appui aux PASS a la particularité d'exercer sur le territoire de deux DAC : Yvetot- Rouen-Elbeuf-Neufchâtel en Bray (YREN) et Caux-Bray-Albâtre (CBA). Les échanges avec les DAC ont été nombreux mais nous mettons l'accent sur 3 réunions organisées sur 2023. Ces réunions aident au maintien de la bonne prise en charge pour le patient par nos services respectifs. En effet, la mise en place des DAC a modifié le parcours des usagers, d'autant plus pour les partenaires qui ont un nouvel interlocuteur. Ils sont nombreux à nous demander comment différencier nos deux services. Il est donc important de rester en lien afin qu'il n'y ait pas de confusion, mais surtout que le patient soit bien pris en charge.

En décembre, un projet visant une augmentation du temps de travail de l'infirmière a été envoyé à l'ARS. (cf. annexe 6). Nous n'avons à ce jour aucun retour.

En lien avec les attentes du CPOM (2023-2025), nous avons conventionné en décembre 2023 avec le Centre de Premier Soins de Proximité (CPSP). Ce travail s'est fait avec l'aide du Docteur Thiberville, administratrice légale du Groupement de Coopération Sanitaire (appelé réseau territorial de santé du Pays de Bray) (Cf. annexe 5). Cette démarche a pour but de capter les patients en situation précaire qui se rendent aux urgences de façon inappropriée. Dans cette même idée, une rencontre est prévue en mars 2024 avec l'équipe des Assistantes Sociales du CHU de Rouen afin de faire connaître notre service. In fine, nous attendons des orientations du CHU pour les patients résidents de notre secteur d'intervention.

Une rencontre avec la MSA a eu lieu en octobre 2023. Une convention a été évoquée sans contractualisation cependant. Une adresse mail générique pour l'envoi de dossiers par les partenaires est en cours de création.

Nous avons également travaillé, durant toute l'année, à sensibiliser l'UMAPP (Unité Mobile d'Accompagnement Psychiatrique et Précarité) sur la nécessité de se développer sur le sud de notre secteur d'intervention. Deux rencontres ont eu lieu. A ce jour, l'UMAPP prend un de nos patients en charge.

Ces partenariats ont été soutenus et accompagnés par la coordination régionale des PASS.

Nous devons continuer de développer nos interventions sur les secteurs d'Aumale et de Gournay-en-Bray, mais le manque de temps et de rencontres partenariales n'a pas permis de réaliser cet objectif.

2. Objectifs et projets pour 2024

Il nous faut développer les interventions sur Aumale et Gournay-en-Bray. Pour cela des démarches d'Aller-Vers seront nécessaires via les associations. Un rendez-vous est pris pour une rencontre avec l'équipe du Secours Populaire sur Gournay-en-Bray. Un contact est aussi pris avec les Resto du Cœur d'Aumale. Nous constatons que lors de nos interventions en distribution alimentaire, une moyenne de 5 patients est prise en charge. Ces prises en charge répondent à tous les critères de nos missions, notamment une absence de droits partielle ou totale.

Suite à la signature de la convention avec le CPSP, il nous faut maintenant développer le lien entre nos deux services et trouver un fonctionnement qui apportera tant aux patients qu'aux professionnels une meilleure prise en charge. Des rencontres seront à planifier régulièrement.

Toujours dans le cadre de l'Aller-Vers « une sensibilisation à la précarité dans le soin » sera proposée en cours d'année. Cette sensibilisation est destinée aux professionnels libéraux, notamment par le biais du CPSP, afin de les aider à identifier le « Patient » Mission d'Appui aux PASS.

La mobilité est un réel frein pour l'accès aux soins. C'est pourquoi, nous envisageons d'échanger avec l'association Auto-Sage pour élaborer une convention permettant aux patients identifiés PASS de bénéficier d'un transport à coût avantageux.

Il nous faut continuer de développer le travail avec l'UMAPP, une rencontre annuelle est prévue, la date reste à définir.

En 2024, il nous faudra renouveler la demande d'augmentation du temps de travail de l'infirmière auprès de l'ARS.

Nous souhaitons organiser une rencontre avec les infirmières Azalée du territoire afin d'étoffer notre réseau partenarial. En effet, nous pensons que ce type de services peut ouvrir l'offre de soins pour nos patients, mais à ce jour nous avons peu de liens et de moyens pour formaliser le parcours patient.

Dans le même esprit, nous souhaiterions faciliter l'accès aux CEGIDD, pour l'instant totalement absents sur le territoire.

3. Budget de l'année 2024

La mission d'appui aux PASS est financée par l'Agence Régionale de Santé, via le fond d'intervention régional (FIR). Son budget annuel est de 90.906 €. Aucune recette n'est générée par ce poste.

Conclusions

Nous faisons le constat que la file active ne cesse d'augmenter sur un territoire vaste, culminant à 175 patients et 20.096 km parcourus.

Au moment de la rédaction de ce rapport, en mars 2024, nous avons 75 dossiers ouverts, dont une vingtaine en moyenne nécessite un accompagnement au quotidien : appels (reçus-passés), démarches administratives, visites, échanges partenariaux...

Avec le temps et les réflexions, menées grâce aux rencontres organisées par la coordination des PASS, nous constatons que, bien malgré nous, la médiation en santé fait partie de notre pratique au quotidien. Il nous apparaît important que ce rôle puisse être valorisé et reconnu.

Malgré les actions des politiques sanitaires, le manque de médecin empêche la bonne couverture des besoins de la population. Les partenaires voient en notre dispositif la possibilité d'un suivi médical, or nous ne pouvons pallier les inégalités de l'offre de soins sur le territoire.

ANNEXES

Annexe 1 : Plaquette d'informations

La qualité du prendre soins

SOINS INFIRMIERS A DOMICILE
SSIAD

TANDEM
ACCOMPAGNONS ENSEMBLE LES MALADES ALZHEIMER

L'ACCUEIL DE JOUR
L'OASIS

EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER
ESA

...proche de chez vous !

COORDINATRICE
Amélie BRAUX
06 87 86 54 16

INFIRMIERE
Julie CAUCHOIS
06 71 52 21 40

Centre hospitalier de
Neufchâtel en Bray
4, route de Gaillefontaine
76270 Neufchâtel en Bray

mission.appui-pass@ch-neufchatel.fr

Centre Hospitalier FERNAND LANGLOIS
4 Route de Gaillefontaine, BP 93 76270 Neufchâtel-en-Bray
Tel : 02 32 97 56 56 Fax : 02 32 97 56 69
Email : direction@ch-neufchatel.fr
SIRET : 26760165600015

Ne pas jeter sur la voie publique

CENTRE HOSPITALIER FERNAND LANGLOIS
4 route de Gaillefontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY
« Imprimé par nos soins »
Septembre 2022

MISSION D'APPUI AUX PASS
L'ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS

PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE
PASS

CENTRE HOSPITALIER NEUFCHATEL EN BRAY

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ARS

MISSION D'APPUI A LA PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE

OBJECTIF

- L'ouverture, la mise à jour de vos droits à la couverture sociale,
- Un soutien dans vos démarches administratives de soin et de santé,
- Un accueil personnalisé et confidentiel

INTERVENTIONS

- Ponctuelle, ou de façon plus durable à la restauration de vos droits et de vos soins,
- Sur des temps de permanences facilement accessible
- Et/ou à votre domicile
- En partenariat avec les acteurs sociaux dans votre intérêt.

POURQUOI ?

Vous avez des problèmes, ou une absence de couverture sociale, un besoin d'information sur vos droits,

Vous avez besoin de consulter un médecin, une infirmière, un spécialiste,

Vous vous sentez isolé, perdu dans les démarches administratives et/ou de soin, ...

Où ?

Canton de Neufchâtel en Bray, Londinières, Saint-Saëns, Forges lès Eaux, Bellencombre, Aumale, Eu, Gournay en Bray, Argueil, Blangy sur Bresle...

Pour vous partenaires, la Mission en Appui PASS

- Accompagne les personnes en situation de rupture de droits et de soins,
- Aide à réduire les inégalités d'accès à la santé et les renoncements aux soins,
- Permet un retour à ses personnes dans le droit commun.

Annexe 2 : Fiche de Liaison

<p>Centre Hospitalier de Neufchâtel en Bray</p> <p>Mission Appui P.A.S.S. ☎ : 06 87 86 54 16</p> <p>Mission.appui-pass@ch- neufchatel.fr</p>	<p>FICHE DE LIAISON PARTENAIRES</p> <p>Mission appui P.A.S.S.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Partenaire Orienteur : ... Nom du professionnel :Fonction :.....
Prise de contact le : .../...../..... Tél. :
@ :.....

LA PERSONNE A ACCOMPAGNER

Rencontrée le :/...../..... Lieu du rdv :.....
Nom : Prénom : Sexe :
Age :..... ans Date de naissance : .../.../... Enfant(s) à charge OUI NON
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. :
Mail : N° de Sécu :
Demande de suivi : médical social

MOTIF DE L'ORIENTATION

Problématique semblant justifier une prise en charge :

Absence de ressources <input type="checkbox"/>	Minima sociaux <input type="checkbox"/>	Absence de droits CPAM/mutuelle <input type="checkbox"/>
Isolement social <input type="checkbox"/>	Seul(e) au domicile <input type="checkbox"/>	Besoin aide à domicile <input type="checkbox"/>
Sans abri <input type="checkbox"/>	Logement insalubre <input type="checkbox"/>	Logement inadapté <input type="checkbox"/>
Difficultés liées à la langue <input type="checkbox"/>	Difficulté de mobilité <input type="checkbox"/>	Santé <input type="checkbox"/> Précarité <input type="checkbox"/>
Troubles cognitifs et/ou du comportement <input type="checkbox"/>		Autre <input type="checkbox"/>
Problématique connue ou abordée avec la personne ? : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		

Informations complémentaires

Annexe 3 : Fiche d'évaluation sociale

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

	Situation au démarrage de l'accompagnement
Papier d'identité	CNI valide <input type="checkbox"/> à renouveler <input type="checkbox"/> à faire <input type="checkbox"/> Passeport valide <input type="checkbox"/> à faire <input type="checkbox"/> Titre de séjour déposé <input type="checkbox"/> valide <input type="checkbox"/> Type : Validité :/...../.....
Converture de base	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Carte vitale <input type="checkbox"/> à faire <input type="checkbox"/> PUMA <input type="checkbox"/> AME <input type="checkbox"/> De droit commun <input type="checkbox"/> Carte EU
Converture complémentaire	<input type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> AME <input type="checkbox"/> CMU C <input type="checkbox"/> Mutuelle/ACS <input type="checkbox"/> Converture Santé Solidaire <input type="checkbox"/> ALD
Hébergement	<input type="checkbox"/> Fixe <input type="checkbox"/> Mobile <input type="checkbox"/> Famille, Ami <input type="checkbox"/> Foyer <input type="checkbox"/> Hôtel <input type="checkbox"/> Sans => Domiciliation <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> à faire
Nature des ressources	<input type="checkbox"/> Sans ressource <input type="checkbox"/> ARE <input type="checkbox"/> ASS <input type="checkbox"/> KSA <input type="checkbox"/> AAH <input type="checkbox"/> Invalidité / Rente AT <input type="checkbox"/> USS <input type="checkbox"/> Allos Familiales <input type="checkbox"/> Rémunération Stage / Garantie jeune <input type="checkbox"/> Salaire <input type="checkbox"/> Retraite <input type="checkbox"/> Autres :
CAF	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> à faire N° allocataire..... <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> à faire Identifiant..... Pôle Emploi <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> à faire Conseiller..... Mission Locale <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> à faire Impôts (déclaration) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> à faire Compte bancaire <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> à faire
Mobilité	Permis B <input type="checkbox"/> permis AM <input type="checkbox"/> véhicule <input type="checkbox"/> assurance <input type="checkbox"/> transports en commun <input type="checkbox"/> Véhicule <input type="checkbox"/> sans permis <input type="checkbox"/>



MISSION D'APPUI P.A.S.S de Neufchâtel en Bray



NOM PRENOM NOM DE JEUNE FILLE

N° DE TELEPHONE : SEXE :
 N° DE PORTABLE : AGE :

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE (Pays) N° ALLOCATAIRE CAF

EN COUPLE CELIBATAIRE SEPARÉ/DIVORCÉ VEUVAGE

NOM PRENOM NOM DE JEUNE FILLE

N° DE TELEPHONE SEXE
 DATE DE NAISSANCE AGE

LIEU DE NAISSANCE (Pays)

NUMERO DE SECURITE SOCIALE N° ALLOCATAIRE CAF

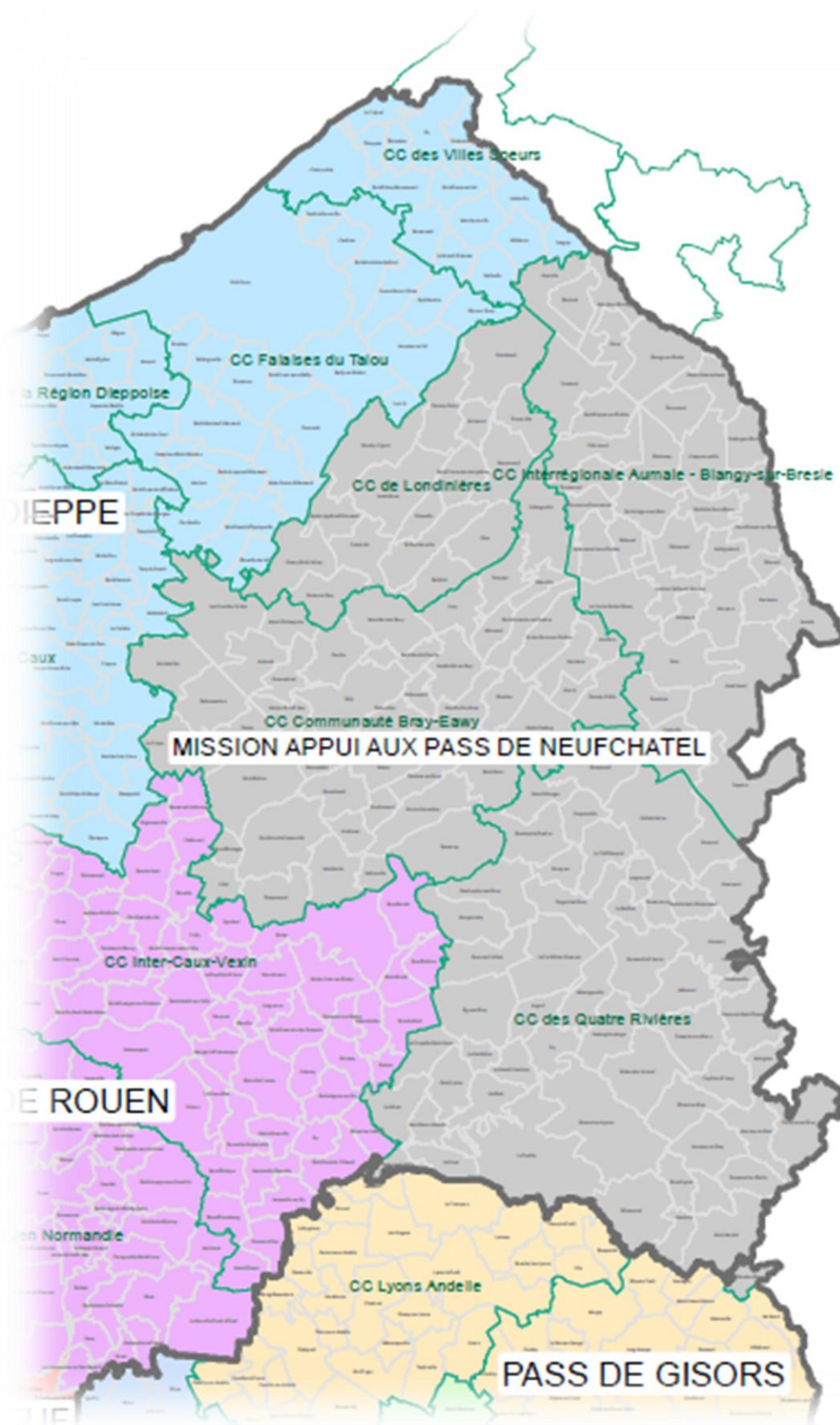
ENFANTS

NOM	PRENOM	SEXE	DATE DE NAISSANCE	SITUATION

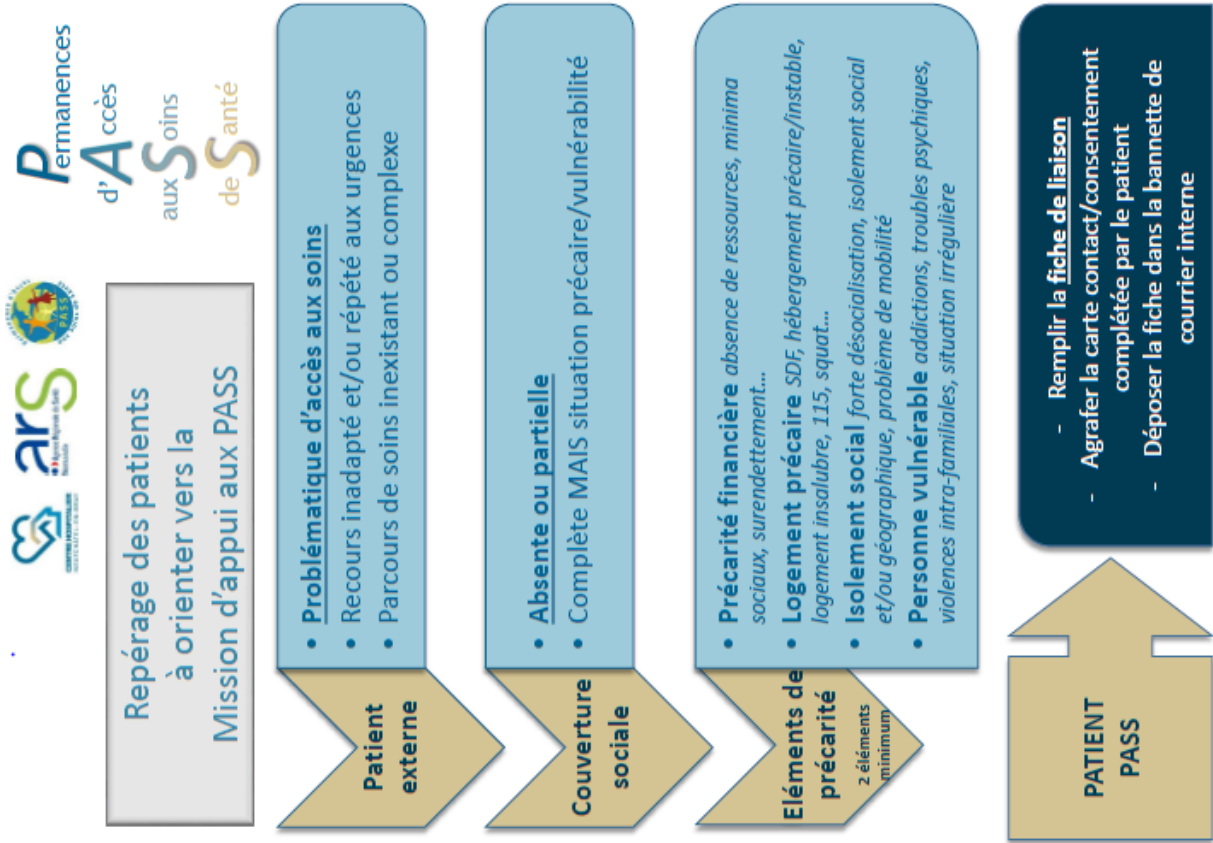
ADRESSE(E) PAR

Initiative pers. / entourage Hôpital Services de la ville Services du CD
 Structures d'hébergement Association SPP CPAM
 Autres partenaires

Annexe 5 : carte du secteur d'intervention de la mission d'appui aux PASS



Source : Carte délivrée par l'ARS Normandie



Permanences d'accès aux soins de santé

Vous avez besoin de soins, mais...

- ... vous n'avez pas de couverture sociale
- ... vous êtes perdu dans le système de santé (trouver un spécialiste, prendre RDV)
- ... vous êtes trop isolé pour y accéder
- ... vous ne pouvez honorer le reste à charge

La mission d'appui aux PASS peut vous accompagner dans vos démarches afin de garantir vos droits et d'accéder aux soins dont vous avez besoins.


Amélie Braux
Travailleuse sociale
06 87 86 54 16

Julie Cauchois
Infirmière
06 71 52 21 40

Contact et RDV par téléphone, SMS, ou mail mission.appui-pass@ch-neufchatel.fr
RDV à l'hôpital de Neufchâteau en Bray, au domicile ou dans les locaux partenaires

ars

Fiche navette CPSP/Mission appui PASS



MISSION APPUI PASS
CENTRE HOSPITALIER
DE NEUCHÂTEL

FICHE-NAVETTE
Mission appui P.A.S.S.®

E/PAT/116/00019
DOCUMENT FOLIO

CONTEXTE DE LA DEMANDE PAR LE CPSP
à remplir par le professionnel adresseur

Première évaluation par la Mission d'Appui aux PASS


Date : _____

Compte-rendu : _____

Premier Rendez-Vous

Date : _____

Compte-rendu : _____



MISSION APPUI PASS
CENTRE HOSPITALIER
DE NEUCHÂTEL

FICHE-NAVETTE
Mission appui P.A.S.S.®

E/PAT/116/00019
DOCUMENT FOLIO

Mission Appui PASS
@:mission.appui-pass@ch-neuchatel.fr

Nom du professionnel adresseur: _____

Date de la demande le: ____/____/____ **Tél pro:** _____@:_____

LA PERSONNE À ACCOMPAGNER

Médecin traitant: _____ Absent de Médecin traitant

Nom: _____ **Prénom:** _____ **Sexe:** _____

Date de naissance: ____/____/____ **Enfant(s) à charge OUI** **NON**

Adresse: _____

Mai: ____/____/____

MOTIF DE L'ORIENTATION

LA MISSION D'APPUI AUX PASS ACCOMPAGNE LE PATIENT SI AU MOINS DEUX CASES SONT COCHÉES

EN LIEU CRITÈRES SOCIAUX / EN ROUGE CRITÈRES SANITAIRES

Absence de ressources → Minima sociaux → Absence de droits CPAM/mutuelle

Isolément social → Seul(e) au domicile → Besoin aide à domicile

Sans abri → Logement insalubre → Logement inadapté

Difficultés liées à la langue → Difficulté de mobilité → **Renoncement aux Soins**

Recours de soin incomplet → autres _____

CONSENTEMENT DE LA PERSONNE À ACCOMPAGNER

Je soussigné(e) _____ autorise les professionnels du CPSP de Neuchâtel-en-Bray à transmettre à la Mission d'appui aux PASS mes coordonnées ou celles d'un proche.

J'accepte donc d'être contacté(e) en retour _____ Signature de la personne à accompagner

Les traitements de données personnelles auxquels procède l'établissement hospitalier sont conformes au cadre juridique applicable en matière de Protection des Données Personnelles.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

La mission d'appui PASS portée par L'Hôpital Fernand LANGLOIS



Centre Hospitalier dont le siège social est situé 4, rue de Gaillefontaine, 76270, Neufchâtel en Bray, représenté par Monsieur Olivier DELAHAIS, en sa qualité de directeur délégué, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après désignée « la Mission d'appui PASS »

D'une part,

Et

Le Centre de Permanence des Soins de Proximité de Neufchâtel en Bray porté par le GCS Réseau Territorial de Santé du Pays de Bray

Groupement de Coopération Sanitaire à gestion privée, dont le siège social est situé 4, route de Gaillefontaine, 76270, Neufchâtel en Bray, représenté par Madame le Dr Mathilde THIBERVILLE, agissant en sa qualité d'administrateur légal, dûment habilitée à l'effet des présentes.

Ci-après désignée « le CPSP »

D'autre part

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

1. Enjeux d'un partenariat entre les 2 parties

L'instruction N° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS) rappelle l'importance de la coordination entre les structures de soins non programmés et la PASS, gage essentiel de qualité et de sécurité, utile et préalable à l'inscription dans un parcours santé de droit commun des patients qui, en l'absence d'autre solution, renonceraient aux soins ou reviendraient aux structures de soins non programmés de manière itérative sans continuité des soins.

En effet, les structures de soins non programmés s'avèrent être un lieu « clef » pour repérer, capter les patients des plus éloignés du soin en particulier ceux qui présentent des difficultés importantes d'accès aux droits et aux soins. L'enjeu est donc - dans la temporalité des structures de soins non programmés - de réaliser le « bon diagnostic » et l'orientation adéquate du patient vers les dispositifs adaptés permettant la sortie du schéma de consultations itératives dans les structures de soins non programmés et l'entrée dans le parcours santé de droit commun assurant une continuité des soins.

Pour réaliser ce diagnostic, une collaboration et la complémentarité des professionnels des structures de soins non programmés et ceux travaillant en PASS s'avèrent primordiales.

Par ailleurs, le PACTE de refondation des urgences du 20 décembre 2019 rappelle que les PASS peuvent être :

- Un levier intéressant pour éviter les retours erratiques vers les structures de soins non programmés (le travail de complémentarité et de collaboration est essentiel pour éviter la rupture des soins et des droits ce qui conduirait de nouveau le patient à consulter dans les structures de soins non programmés).
- Un dispositif apportant une offre de soins complémentaire à celle des structures de soins non programmés. Pour ce faire, la structuration et l'organisation de la PASS impliquent des ressources médicales et soignantes suffisantes ainsi que des organisations variables selon les réalités du territoire.
- Une organisation qui s'appuie sur les dispositifs de soins existants avec des consultations médicales et sociales durant un temps différencié et plus conséquent que celui du passage dans les structures de soins non programmés.
Une PASS constituée et organisée efficacement permet un accès direct à des patients relevant de son champ d'action, et ainsi éviter le recours inapproprié aux structures de soins non programmés.

Les PASS sont en mesure d'apporter un étayage sur des situations complexes. Les professionnels de la PASS sont des partenaires stratégiques pour l'élaboration de protocoles de repérage pour la prise en charge des spécificités du public en situation de précarité médico-psycho-sociale.

Ainsi, sur la base des recommandations du PACTE de refondation des urgences :

- La PASS et ses actions doivent être connues des structures de soins non programmés et soutenues par l'établissement de santé.
- La PASS doit être visible pour les patients et les soignants et facilement accessible à partir des structures de soins non programmés.

En étroite collaboration avec les structures de soins non programmés, la PASS soutient la prise en charge du public précaire dans les structures de soins non programmés, accompagne au repérage du patient en « situation de précarité » et favorise la mise en place d'un parcours de soin adapté.

En pratique, ce travail de collaboration PASS/structures de soins non programmés existe mais il doit se formaliser par :

- Des passages fréquents de l'équipe PASS dans les structures de soins non programmés (sensibilisation, information, échanges ...).
- Une coordination médecin/IDE PASS avec l'équipe soignante des structures de soins non programmés et étroitement articulée avec le volet social.
- La mise en place de protocoles et de fiches réflexes.
- La coordination PASS et structures de soins non programmés sur la sortie du « patient précaire » (médicaments, parcours de soin coordonné ...).

2. Présentation de la Mission d'appui PASS de Neufchâtel en Bray

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) sont des structures mises en place dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998 et plus spécifiquement par la circulaire du 17 décembre 1998 relative à la mission de lutte contre les exclusions sociales des Établissements de Santé participant au service public hospitalier.

Suite à l'expérimentation initiée en 2016, l'ARS a souhaité pérenniser les missions d'appui aux PASS sur les territoires de Bernay et Neufchâtel en Bray.

Les objectifs de ce dispositif sont de permettre :

- l'accès aux droits et aux soins,
- de lutter contre leur renoncement,
- d'éviter le recours inadapté aux urgences,
- de coordonner le parcours de santé sur les territoires isolés dits « blancs » à la croisée de plusieurs PASS.

Le but est de permettre aux personnes les plus précaires et éloignées du soin de retrouver le droit commun. Dans les secteurs les plus éloignés des PASS, le professionnel de la mission d'appui vise à répondre aux besoins sanitaires et sociaux des personnes repérées principalement par les urgences et les partenaires de ces territoires. Au premier accueil, le professionnel en poste évalue et oriente vers les dispositifs de droit commun ou accompagne la personne le temps nécessaire.

La mission d'appui aux PASS de Neufchâtel en Bray est rattachée au centre hospitalier de Neufchâtel en Bray et intervient dans les zones dites « blanches » (communauté de communes de Bray-Eawy, communauté de communes des 4 rivières, communauté de communes d'Aumale/Blangy et communauté de communes de Londinières)

Dans le cadre de ses accompagnements la mission d'appui aux PASS a la possibilité de s'appuyer sur les PASS du territoire (Rouen, Dieppe, Gisors).

3. Présentation du CPSP de Neufchâtel en Bray

Depuis 1999, les acteurs locaux et régionaux ont permis d'apporter une réponse aux déserts médicaux et de donner naissance à un système bien particulier, innovant au sein de l'offre de soin de Haute-Normandie : le Centre de Permanence de Soins de Proximité (CPSP).

Le centre de permanence de soins de proximité est un centre de soins non programmés de proximité qui repose sur un fonctionnement original : il s'agit d'une structure privée au sein de l'hôpital public (Centre hospitalier de Neufchâtel-en-Bray). Il assure un accueil de soins de ville non programmés la journée en appui aux médecins généralistes exerçant au sein de leur cabinet. Les soins dispensés ne relèvent pas de l'activité des urgences hospitalières.

Ce centre assure aussi la permanence des soins ambulatoires (PDSA) la nuit jusqu'à 23H, ainsi que les weekends et jours fériés.

Il assure la permanence des Soins non programmés 7j/7j et de 8h à 23h dans le cadre du réseau territorial de santé du Pays de Bray. Aux heures d'ouverture des cabinets médicaux, un seul médecin assisté d'un(e) infirmier(ère) assure la permanence ; il s'agit principalement de médecins de la Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP) située à proximité du CPSP et de plusieurs médecins du territoire. En dehors de ces horaires, soit entre 23 heures et 8 heures, la permanence est assurée par des médecins membres de l'Association Médecins Brayons (AMB). On y dénombre selon les années entre 40 et 50 membres depuis sa création. Un seul médecin est présent en nocturne, 2 médecins présents en période d'affluence (samedi après-midi, dimanche en journée et jours fériés). La particularité de ce système réside dans le fait que ce sont les médecins libéraux membres de l'AMB qui assurent la continuité des soins hospitaliers.

4. Présentation du projet partenarial

Les publics de la mission d'appui aux PASS rencontrent parfois des difficultés d'accès aux soins notamment les soins non programmés non vitaux. De même les publics consultants au CPSP sont parfois dans des situations de précarité à l'origine de renoncement aux soins coordonnés et de rupture de soins.

Cette convention s'inscrit dans un travail de partenariat visant les publics des 2 structures afin de favoriser leur réintégration dans le système de santé et dans un parcours de soins coordonné.

Des échanges réguliers sont essentiels pour faire vivre cette convention. Notamment concernant les informations personnelles de l'utilisateur pour la bonne connaissance de sa situation.

Dans le cadre du développement du projet de la mission d'appui aux PASS, un lien partenarial formalisé est donc envisagé avec le CPSP afin de cadrer les actions d'orientations réciproques des publics en situations de précarité et de renoncement aux soins et de renforcer le partenariat entre le CPSP et la Mission d'appui PASS.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les deux parties, **le CPSP et la Mission d'appui PASS.**

Dans le cadre de ce projet, il est prévu :

- D'orienter mutuellement les usagers entre les 2 partenaires, afin d'aider plus précisément les bénéficiaires de la mission d'appui aux PASS à recevoir des soins urgents non vitaux au CPSP lorsque cela est nécessaire ; et inversement que le CPSP puisse orienter ses patients vers la mission d'appui si l'un d'eux se trouvait en situation de précarité sociale et en renoncement aux soins.
- De garantir des conseils mutuels pour accompagner au mieux les patients ;
- De s'associer lorsque cela est nécessaire pour promouvoir l'échange, mais aussi les réflexions de groupe.

Article 2 : Engagement de la mission d'appui PASS

La mission d'appui PASS s'engage selon les modalités définies par la présente convention à :

- promouvoir, communiquer, et sensibiliser les professionnels du CPSP au repérage de la précarité et au rôle de la mission d'appui PASS.
- être présente aux différentes étapes du parcours d'accompagnement.
- accepter de recevoir les patients orientés par le CPSP correspondant aux critères de précarité sociale et de renoncement aux soins.
- réaliser leur évaluation, les accompagner ou les orienter si besoin et informer le partenaire orienteur des suites de la prise en charge.

Article 3 : Engagement du CPSP

Le CPSP s'engage selon les modalités définies par la présente convention à :

- s'efforcer de repérer et d'orienter les patients en situation précaire et en rupture des soins à la mission d'appui PASS en utilisant la fiche navette.
- apporter des soins en cas de situation urgente non vitale auprès des bénéficiaires de la mission d'appui PASS.

Article 4 : Engagement réciproque des deux partenaires

Les deux partenaires, mission d'appui PASS et CPSP, s'engagent réciproquement à coopérer pour la réalisation d'un bilan annuel de l'activité résultant de la présente convention à l'occasion de la date anniversaire de la signature par les parties.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature par les parties. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

En cas de cessation de la convention, les parties conviennent que les dossiers qui auront été traités continueront à l'être dans le respect de la présente convention.

Article 6 : Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du Projet, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la présente convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

Article 7 : Résiliation/Révision

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties, de l'une quelconque des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

Article 8 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Rouen.

Article 9 : Droit applicable – Attribution de compétence

La présente Convention est régie par le droit français.

Fait à Neufchâtel-en-Bray

Le 22 décembre 2023

En trois exemplaires originaux

<p>Le Centre Hospitalier de Neufchâtel en Bray, dispositif Mission d'appui PASS</p> <p>Monsieur Olivier DELAHAIS, Le Directeur Délégué</p> <p><i>Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » du et approuvé</i></p>  	<p>Le Centre de Permanence de Soins de Proximité porté par le GCS Réseau Territorial Santé du Pays de Bray</p> <p>Madame Mathilde THIBERVILLE Administrateur légal</p> <p><i>Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » Lu et approuvé</i></p> 
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Mission d'Appui aux PASS du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

Projet présenté par la Mission d'Appui aux PASS du :

Centre Hospitalier Fernand Langlois
4, Route de Gaillefontaine
76270 Neufchâtel-en-Bray

Personnes référentes du projet : Amélie BRAUX, coordinatrice de la mission d'appui aux PASS
Julie CAUCHOIS, Infirmière de la mission d'appui aux PASS

Projets :

- Renforcement du temps infirmier de la mission d'appui aux PASS

Éléments de diagnostic :

La Mission d'Appui aux PASS est destinée aux personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés dans la prise en charge de leur santé et dans le retour au droit commun. Elle doit autant que possible travailler en articulation avec les centres hospitaliers de proximité équipés de PASS somatiques. Afin de répondre de façon individuelle aux patients, un coordinateur à temps plein ayant une connaissance du terrain d'intervention est indispensable.

En mars 2020 a été recrutée une nouvelle coordinatrice à la mission d'appui aux PASS qui exerce à temps complet.

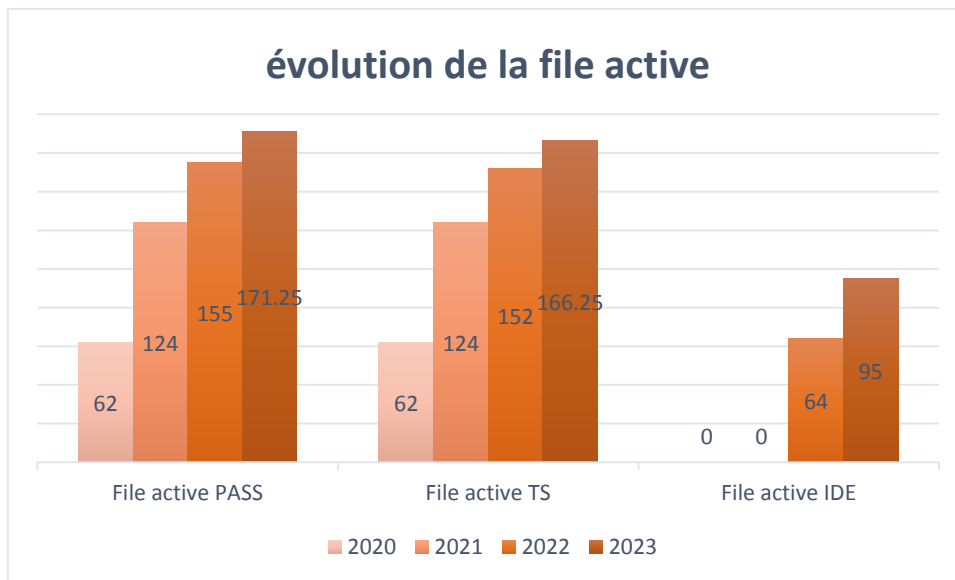
Au 1er avril 2022, une Infirmière Diplômée d'Etat a pris ses fonctions à mi-temps au sein de la mission d'appui aux PASS, grâce à un accord de financement sur un appel à projet. Elle est présente les lundis, vendredis et un mercredi sur deux. La mission d'appui aux PASS de Neufchâtel-en-Bray offre désormais un regard croisé sanitaire et social sur les situations des personnes accompagnées, permettant une prise en charge plus globale des patients en rupture de soins.

Nous intervenons dans les zones dites « blanches » : canton de Neufchâtel-en-Bray, canton de Gournay-en-Bray, et canton d'Eu, soit 177 communes, un territoire rural avec des communes éloignées des centres hospitaliers offrant des soins spécialisés (jusqu'à 75 km). Dans le cadre de ces

accompagnements, la mission d'appui aux PASS a la possibilité de s'appuyer sur les PASS du territoire (Rouen, Dieppe, Gisors).

La mission d'appui aux PASS permet aux personnes les plus précaires et éloignées du soin de retourner dans le droit commun. Dans les secteurs les plus éloignés des PASS, le professionnel de la mission d'appui s'efforce de répondre aux besoins sanitaires et sociaux des personnes repérées principalement par les partenaires de ces territoires et les participations aux distributions alimentaires dans le cadre de l'Aller-Vers.

Dans ce contexte, de plus en plus de personnes sont repérées par les partenaires ou la mission d'appui aux PASS comme relevant d'un tel accompagnement. Ainsi, la file active ne cesse d'augmenter (cf Graphique 1), avec 25% d'augmentation entre 2022 et 2023. La part de ces personnes relevant d'un suivi infirmier est également en augmentation, la file active infirmière étant passée de 64 à 95 patients en un an soit 48% d'augmentation.



Graphique 1.

Pratique / expérience du binôme sanitaire et social :

Au premier accueil, l'équipe réalise une évaluation sanitaire et sociale, si cela est possible en présence des partenaires déjà présents auprès de la famille. Ensuite, l'équipe :

- Oriente vers les dispositifs de droit commun
- Accompagne la personne le temps nécessaire à l'autonomisation dans la gestion du parcours de soins.
- Accompagne la personne jusqu'à ce qu'elle soit en capacité de saisir les dispositifs de droit commun adaptés pour les actes qui restent difficiles à accomplir.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- Permettre l'accès aux droits et aux soins,
- Lutter contre le renoncement aux soins,
- Eviter le recours inadapté aux urgences,

- Coordonner le parcours de santé sur les territoires isolés dits « blancs » à la croisée de plusieurs PASS.

Evolution :

Aujourd'hui la mission d'appui aux PASS repose sur la coordinatrice et l'infirmière lorsqu'elle est présente : elles effectuent les visites à domicile, le suivi et la gestion des dossiers, le travail de secrétariat, mais également les rencontres avec les partenaires pour continuer de développer cette mission et la participation aux réunions.

L'arrivée de l'infirmière dans la structure a modifié le profil des orientations avec des patients présentant de plus en plus souvent des pathologies chroniques et/ou multiples.

Dans la pratique, l'infirmière ne peut pas effectuer la coordination médicale, sanitaire et l'accompagnement physique pour les soins sur la totalité des dossiers, elle revient souvent à la travailleuse sociale.

Nous constatons une croissance des besoins en accompagnements médicaux et en coordination sanitaire et médicale, priorisées au dépend des démarches sociales par nécessité.

Description du projet de développement de l'Aller-Vers (objectifs, organisation proposée, moyens mobilisés) :

Afin d'être en adéquation avec les objectifs fixés par le CPOM 2023/2025 (« prendre en charge le plus précocement possible les personnes les plus éloignées du système de soins »), la mission d'appui aux PASS développe l'Aller-Vers. Nous allons au plus près des personnes précaires pour repérer les besoins en soins. Toutefois cette démarche est limitée par la disponibilité de nos agendas. Lors de ces temps de rencontre avec les usagers, nous repérons des patients qu'il est difficile d'accompagner faute de créneaux disponibles. En effet, pour instaurer le climat de confiance nécessaire à l'accompagnement aux soins, nous constatons qu'il faut revoir plusieurs fois les personnes. Or, sur une seule distribution alimentaire, nous pouvons identifier en moyenne 5 personnes qui nécessiteraient un suivi. Nous ne sommes pas en mesure de les absorber dans notre file active en plus des orientations faites par les voies habituelles.

De plus, toujours afin de développer l'Aller-Vers, il nous paraît important de continuer de faire connaître nos missions auprès d'autres acteurs du territoire qui ont pu nous faire part de leurs besoins : élus des petites communes, pharmacies, professionnels de santé libéraux.... Malheureusement cela n'est pas envisageable à l'heure actuelle, faute de temps.

Le projet vise à financer une augmentation du temps du poste infirmier déjà en fonction et ainsi répondre à plusieurs objectifs :

- **Réaliser des évaluations sanitaires et sociales grâce aux compétences complémentaires de l'infirmière et du travailleur social.**

A l'heure actuelle, la visite à domicile en binôme est presque systématique pour le premier rendez-vous d'évaluation. Avec environ 60 dossiers en cours tout au long de l'année et des patients dispersés sur le vaste territoire, ces premiers RDV occupent une part majeure du temps aménageable en binôme. En effet, entre le temps de trajet et le temps d'entretien, puis la prise de contact avec les partenaires existants, l'évaluation d'un seul patient prend souvent une demi-journée. Sur un mi-temps infirmier, il devient difficile de planifier ces évaluations. Au moment de la rédaction de cet écrit le délai pour une première évaluation en binôme est d'un mois et demi, ce qui apparaît trop long.

- **Améliorer les prises en charge des patients et leurs délais.**

La pratique nous apprend qu'un premier entretien débouche sur au moins un accompagnement physique médical. Ensuite suivent des examens médicaux et paramédicaux puis des rendez-vous chez des médecins spécialistes. S'ajoutent à cela des démarches administratives nécessitant des accompagnements physiques dans les organismes sociaux de droit commun pour la partie sociale. Nous constatons malheureusement que la partie soin prend beaucoup de place.

Nous recevons en moyenne 10 nouvelles orientations par mois. Ce qui représente en moyenne 3,5 journées de travail par mois pour les évaluations. Plus de la moitié de ces patients doit ensuite être accompagnée chez le médecin traitant soit 2,5 journées de travail.

Actuellement, lorsqu'un patient est vu par l'infirmière et doit être orienté vers une consultation médicale, celle-ci ne peut l'accompagner qu'un mois après chez un médecin, son agenda étant déjà plein sur 4 semaines. Ce délai est déjà trop long pour accompagner des personnes en situation précaire et qui ont besoin de soins.

D'autre part, la majorité des accompagnements chez les spécialistes se font sur les hôpitaux de Rouen, Dieppe ou Abbeville, éloignés du lieu d'habitation des personnes. Il est fréquent que les temps de trajets soient longs, entre le temps d'aller chercher la personne à son domicile (jusqu'à 45 km de nos locaux), de l'accompagner vers la structure de soins (jusqu'à 75 km de son domicile) et d'effectuer le retour. En tout, certains accompagnements nous imposent de ne voir qu'un patient sur une journée de travail car l'accompagnement débouche systématiquement sur des actions de coordination. Nous avons comptabilisé sur 2023 ces accompagnements chez les spécialistes éloignés d'au moins 40 km. Il y en a en moyenne 4,5 par mois soit 2.5 journées de travail par mois. L'infirmière étant présente en moyenne 9 journées par mois (si l'on considère les congés), ce sont 8.5 journées qui sont remplies par les évaluations initiales, les RDV médecin traitant et les spécialistes.

- **Limiter les mises en danger du professionnel lors des visites à domicile**

Certains patients sont isolés, souffrant parfois de troubles psychiatriques non traités mais aussi d'addictions (alcool, drogues...). Dans ces situations, les visites à domicile de suivi, pourtant essentielles, se déroulent parfois avec un sentiment d'insécurité. La prise en charge du patient, tant dans son parcours de soins que son parcours d'accès à ses droits, est alors insuffisante. Nous aspirons à pouvoir réaliser en binôme toutes les visites à domicile pour lesquelles un risque de mise en danger du professionnel est potentiellement identifié. Or, la quotité de temps de travail IDE ne le permet pas à ce jour. En effet, comme détaillé précédemment, le mi-temps infirmier est déjà mobilisé par les rendez-vous d'évaluation et les accompagnements médicaux.

Nous avons conscience de la possibilité de solliciter un partenaire (Assistants sociaux de secteur, professionnels du CMP, ou autre...) pour convenir de rendez-vous en binôme. Mais beaucoup d'entre eux refusent du fait de directives administratives ou bien n'y voyant pas leur intérêt.

- **Pérennisation du partenariat**

Le partenariat est essentiel dans le quotidien de la mission d'appui aux PASS :

- Pour la mise en place de réseaux autour du patient lui permettant d'accéder au droit commun,
- Pour l'interconnaissance permettant le repérage et l'orientation de personnes vers la mission d'appui aux PASS,

- Pour la sensibilisation des professionnels du territoire aux questions de précarité,
- Pour l'organisation de l'allers-vers.

Dans ce cadre, l'infirmière ne participe pas à toutes les réunions, qui relèvent principalement du travail de la coordinatrice. Cependant, sa présence est essentielle pour un certain nombre de réunion :

- Les journées régionales des PASS et échanges de pratique, les échanges inter-PASS,
- Les actions collectives de prévention et d'éducation à la santé dans les structures partenaires (et les réunions préparatoires),
- Les réunions de synthèses pluridisciplinaires autour des patients suivis par la mission d'appui aux PASS et d'autres structures.

A l'heure de la rédaction de cet écrit, 20 % du mi-temps infirmier a été consacré à ces réunions en 2023. Une augmentation du temps de travail infirmier réduirait considérablement l'impact de ce temps de réunion (nécessaire) sur la prise en charge des patients.

Une in-équité sur le travail de secrétariat

La mission d'appui aux PASS ne disposant pas de secrétaire ou d'agent d'accueil. En conséquence, l'accueil téléphonique, la gestion de la boîte mail, la gestion d'agenda, l'envoi des courriers et la rédaction des comptes rendus de réunions reviennent en très grande majorité à la coordinatrice. Cela représente une charge de travail importante, qu'ampute le temps de coordination.

Demande de soutien financier :

Aussi, afin de pouvoir augmenter le temps infirmier au sein de la mission d'appui aux PASS, le Centre hospitalier sollicite un soutien financier estimé à 21 450 €. Cette somme couvrirait le traitement annuel d'une augmentation de 30% du temps actuel de l'infirmier, qui passerait ainsi à 80%.

Pour la Directrice générale et par délégation,

Le Directeur Délégué,

Olivier Delahais

Coordinatrice de la mission d'appui

Amélie Braux

GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adultes Handicapés

AME : Aide Médicale d'Etat

ARS : Agence Régionale de Santé

ASS : Allocation de Solidarité Active

CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la réduction des Risques des Usagers de Drogues

CCAS : Centre Communale d'Action Sociale

CEGIDD : Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic des maladies sexuellement transmissibles

CLIC : Centre Locale d'Information et de Coordination

CMP : Centre Médico Psychologique

COS : Commission d'Optimisation des Séjours

CSS : Couverture Santé Solidaire

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CSAPA : centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions

MAIA : Méthode d'Action pour l'intégration des services d'Aide pour l'Autonomie

MAS : Mission Accompagnement Santé

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PTA : Plateforme Territoriale d'Appui

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médicosocial pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

UMAPP : Unité Mobile d'Accompagnement Psychiatrique et Précarité